

ministère
éducation
nationale



Éducation à la sexualité

Supports pédagogiques

L'éducation à la sexualité

Guide d'intervention pour les collèges et les lycées

La page 51 concernant « L'évolution des lois sur la sexualité » a été actualisée

Août 2008

Remerciements pour leur contribution

Hervé ANGELI, professeur de sciences de la vie et de la Terre, académie de Nancy-Metz.
Joëlle ANGERMAN, médecin de l'Éducation nationale, académie de Nancy-Metz.
Olivier BIHEL, conseiller principal d'éducation, académie de Lyon.
Anne CHARLON, infirmière de l'Éducation nationale, académie de Paris.
Laurence COMMUNAL, professeure de sciences de la vie et de la Terre, académie de Grenoble.
Michèle DUVAL, infirmière conseillère technique auprès du recteur de l'académie de Toulouse.
Anne-Marie GARDO-KHALLOUFI, professeure de sciences médico-sociales, académie de Paris.
Emmanuelle GODEAU, médecin, investigatrice principale de l'enquête HBSC France, académie de Toulouse.
Bruno HOUSSEAU, chargé de mission, direction de la communication et des outils pédagogiques, INPES.
Marie-Thérèse LAGRANCHE, infirmière conseillère technique, inspection académique de Saône-et-Loire, académie de Dijon.
Hélène LILETTE, médecin de l'Éducation nationale, académie de Dijon.
Annie MAMECIER, IGEN, doyen du groupe des sciences de la vie et de la Terre.
Jean-Louis MICHARD, IGEN des sciences de la vie et de la Terre.
Josette MORAND, infirmière conseillère technique auprès du recteur de l'académie de Lyon.
Félix NAVARRO, médecin conseiller technique auprès du recteur de l'académie de Toulouse.
Claude ROZIER, médecin de l'Éducation nationale, académie de Grenoble.
Anne-Marie SERVANT, direction générale de la santé, ministère de la Santé et des Solidarités.
Céline VIGNES, statisticienne, académie de Toulouse.

Conception, coordination, rédaction

Félicia NARBONI, responsable du dossier « Éducation à la santé et à la sexualité », direction de l'enseignement scolaire.
Chantal PICOD, professeure de vie sociale et professionnelle*; consultante auprès du bureau Desco B4.
Jeanne-Marie URCUN, médecin conseiller technique*; direction de l'enseignement scolaire.

Avec le concours et le soutien de

Nadine NEULAT, chef du bureau Desco B4.
Direction de l'enseignement scolaire
Sous-direction des établissements et de la vie scolaire
Bureau de l'action sanitaire et sociale et de la prévention (Desco B4)

Remerciements pour leur concours et leur relecture attentive

Pascale BOUVET, conseillère technique de service social, direction de l'enseignement scolaire
Christine KERNEUR, infirmière conseillère technique, direction de l'enseignement scolaire
Dominique TORSAT, chargée de mission « Égalité », direction de l'enseignement scolaire

* Formateur(trice) en éducation à la sexualité

Suivi éditorial: Christianne Berthet
Secrétariat d'édition: Magali Flori-Skoludek et Claire Raynal
Maquette: Fabien Biglione
Mise en pages: Michelle Bourgeois

© CNDP, décembre 2005
Téléport 1@4 BP 80158
86961 Futuroscope Cedex
ISBN: 2-240-01980-8
ISSN: 1630-0386

Sommaire

Préface	5
Propos introductif	7
Une composante de l'éducation du citoyen	7
Le respect de l'intimité et des valeurs culturelles	7
Un cadre de référence commun pour les intervenants	7
L'appui des enseignements	8
Organiser les séances d'éducation à la sexualité	10
Construction du projet	10
Principes éthiques d'une intervention	11
Des pistes de réflexion	11
Les techniques d'animation	13
Les fiches d'activités	16
Fiche 1 – la sexualité humaine	17
Fiche 2 – loi et sexualité	19
Fiche 3 – la puberté	23
Fiche 4 – de l'éveil de la sexualité à la rencontre de l'autre	25
Fiche 5 – identité sexuelle, rôles et stéréotypes de rôles	29
Fiche 6 – contraception et désir d'enfant	33
Fiche 7 – prévention des infections sexuellement transmissibles	37
Fiche 8 – argent et sexualité	40
Pour en savoir plus	45
Les comportements sexuels des jeunes	45
L'évolution des lois sur la sexualité	51
Annexes	53
Deux exemples de chartes de partenariat académiques	53
Bibliographie	55
Outils pédagogiques	56
Vidéographie	56
Adresses utiles	57
Textes de référence	58
Rappel réglementaire	59

Préface

Les dispositions de l'article L. 312-16 du code de l'Éducation instaurent l'organisation de séances d'éducation à la sexualité dans les collèges et les lycées.

Document d'appui à leur mise en œuvre, ce guide méthodologique a pour objectif, d'une part, d'aider les équipes éducatives à préparer ces séances, à structurer et animer leurs interventions, à construire les partenariats nécessaires et, d'autre part, de leur apporter des éléments d'information et de réflexion sur les différentes thématiques proposées.

Il constitue un cadre de référence spécifiquement adapté à l'éducation à la sexualité en milieu scolaire.

Le propos introductif resitue le contexte institutionnel et rappelle les principes fondamentaux qui donnent sens et légitimité à la démarche d'éducation à la sexualité en milieu scolaire, ainsi que ses liens avec les enseignements tout au long de la scolarité.

La première partie précise le cadre méthodologique et éthique nécessaire à l'organisation et l'animation des séances d'éducation à la sexualité. Quelques pistes de réflexion sont également proposées pour mieux appréhender les questions liées à la mixité ainsi qu'aux diversités culturelles. Elle comporte enfin une présentation des différentes stratégies d'animation susceptibles d'être utilisées par les intervenants lors de ces séances.

Dans la seconde partie sont présentés des thèmes de travail, traités au travers de fiches d'animation à utiliser soit en collège, soit en lycée. La répartition collèges/lycées n'est donnée qu'à titre indicatif. Il revient aux intervenants d'adapter cette progression en fonction des besoins et de la maturité des élèves. Chacune de ces fiches comporte :

- les objectifs principaux, poursuivis en lien avec la thématique et déclinés en objectifs opérationnels mis en œuvre au travers des activités ;
- des éléments d'information et de progression indispensables sur le sujet traité et, le cas échéant, des repères d'ordre juridique concernant ces questions.

La troisième partie a pour objet d'apporter des informations complémentaires, concernant, d'une part, quelques données épidémiologiques récentes sur le comportement sexuel des jeunes et, d'autre part, l'évolution des lois françaises sur la sexualité.

Des annexes proposent enfin des exemples de chartes de partenariat académiques, des éléments de bibliographie sur des ouvrages d'ordre théorique et/ou pédagogique, ainsi que des adresses utiles et les textes de référence.

P ropos introductif

Une composante de l'éducation du citoyen

L'école a pour mission d'instruire, d'éduquer et de développer chez les élèves des comportements responsables. Elle a en particulier un rôle spécifique, complémentaire de celui des familles, dans la construction individuelle et sociale des enfants et des adolescents et dans la préparation à leur future vie d'adultes.

En effet, l'acquisition progressive de savoirs et de compétences permettant de faire des choix éclairés et responsables, l'apprentissage des règles sociales et des valeurs communes, la connaissance et le respect de la loi sont bien au cœur de l'acte éducatif ancré à la fois dans les enseignements et dans la vie quotidienne des établissements. L'éducation à la sexualité, composante de l'éducation du citoyen, contribue à cette formation. L'information dispensée par les disciplines, notamment les cours de sciences de la vie et de la Terre, apporte des savoirs biologiques en ce qui concerne l'anatomie, la physiologie du système génital, la fécondation, la contraception, la transmission et la prévention des infections sexuellement transmissibles (IST) et du sida.

Cependant, les jeunes ont aujourd'hui à se situer parmi un ensemble de messages, d'attitudes et de modèles médiatiques et sociaux liés à la sexualité souvent contradictoires, confus, et parfois même violents. C'est pour répondre aux nombreuses questions et problématiques qui en découlent en termes d'image de soi, de rapport à l'autre, de relations entre garçons et filles, de règles de vie, que l'école se doit également d'apporter aux élèves des informations objectives et des connaissances susceptibles de les aider à mieux connaître et comprendre les dimensions psychologique, affective, sociale, et culturelle de la sexualité.

Enfin, parce que l'école n'a pas vocation à répondre à la diversité des attentes et des situations particulières, elle doit être à même d'apprendre aux élèves à connaître et utiliser, si nécessaire, les ressources spécifiques d'information, d'aide et de soutien extérieures

à l'établissement scolaire afin d'assurer un relais et permettre ainsi un accompagnement, une prise en charge, face à des situations individuelles qui le nécessitent.

Les dispositions de la loi du 4 juillet 2001¹ sont venues renforcer le rôle de l'école en lui confiant l'obligation d'instaurer trois séances annuelles d'éducation à la sexualité à l'école, au collège et au lycée, dispositions qui se sont traduites par la circulaire d'application du 17 février 2003², jointe en annexe, p. 59 à 63.

Le respect de l'intimité et des valeurs culturelles

Le caractère privé de la sexualité, comme les valeurs familiales et culturelles qui la sous-tendent, posent la question de la légitimité et du rôle de l'école dans ce domaine.

Aussi, afin de mieux appréhender le sens et la part de cette éducation confiée à l'école, la circulaire s'attache-t-elle dès son préambule à en définir les principes éthiques, les valeurs, et la spécificité. Le même souci de clarification a présidé à l'élaboration du guide du formateur *L'Éducation à la sexualité au collège et au lycée. Guide du formateur*³. Il est en effet essentiel de concilier l'impératif du respect de la vie privée, de l'intimité des personnes avec la nécessité de transmettre aux élèves des valeurs humanistes, des connaissances indispensables suscitant leur réflexion et les aidant à développer des attitudes de responsabilité individuelle, familiale et sociale.

Un cadre de référence commun pour les intervenants

La formation des personnels est à cet égard un élément déterminant du dispositif. Elle exige dans ce domaine sensible de conjuguer savoirs, éthique, culture et

1. Loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001 (article 22) relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception.

2. Circulaire n° 2003-027 du 17 février 2003 relative à l'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées.

3. MENJR, *L'Éducation à la sexualité au collège et au lycée. Guide du formateur*, CNDP, 2004, coll. « Repères », diffusé en 2004 dans les académies. Site Eduscol : <http://eduscol.education.fr>.

respect des personnes. En outre, afin de mieux structurer le partenariat avec les associations et organismes compétents, elle doit permettre de formaliser un cadre éthique et pédagogique commun et de construire des modalités cohérentes d'intervention auprès des élèves. Il est fondamental en effet que ce projet procède d'une intention éducative claire et partagée, s'appuyant sur les compétences complémentaires des divers personnels, aussi bien au sein des équipes éducatives qu'avec les partenaires extérieurs. Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté est l'instance d'organisation de ces actions dans le cadre du projet d'établissement.

C'est pourquoi, de même que la circulaire constitue un cadre de référence pour l'ensemble des personnels participant à l'éducation à la sexualité, ce guide s'adresse à tous les intervenants susceptibles d'organiser et d'animer des séances d'éducation à la sexualité auprès des élèves de collège et de lycée.

L'appui des enseignements⁴

Différentes disciplines enseignées au collège et au lycée concourent à l'éducation des élèves à la sexualité, en apportant des savoirs. Parmi elles, les sciences de la vie et de la Terre (SVT) sont particulièrement impliquées. Cependant, deux remarques préalables s'imposent et sont liées : d'une part, il serait bien réducteur de considérer que les SVT sont les seules concernées ; d'autre part, cantonner le rôle des enseignements disciplinaires à une simple transmission des savoirs serait oublier les objectifs éducatifs des programmes et la mission d'éducation des enseignants.

Dans toute discipline, un programme ne se réduit plus, et depuis longtemps, à une liste de contenus exigibles ; il inclut aussi des indications de formation à des méthodes et à des modes de raisonnement, des préoccupations plus nettement éducatives.

Les documents d'accompagnement des programmes éclairent de façon précise sur ces intentions.

Il s'agit de transmettre des connaissances, mais aussi de former au raisonnement, à l'autonomie, d'éduquer à la responsabilité. Il est important de souligner que ces objectifs n'ont pas varié depuis plus d'une décennie : s'en tenir à la simple transmission des savoirs, c'est donc pratiquer un enseignement qui n'est plus de mise depuis des années.

En quoi les disciplines sont-elles concernées ?

L'éducation à la sexualité comporte des dimensions diverses : biologique, psychologique, affective, socio-culturelle et morale. Construire sa sexualité est

inséparable de la construction de valeurs comme la tolérance et le jugement critique, la liberté, le respect, le sens de la responsabilité sociale et individuelle. Ces valeurs passent à travers l'enseignement de toute discipline : l'éducation civique n'est pas la discipline miracle permettant aux autres de se dédouaner, elle fait le lien entre toutes en permettant une synthèse, une formalisation.

Ainsi, le refus des discriminations de toutes sortes, objet d'étude du programme d'éducation civique en 4^e, retrouve un fondement culturel avec l'étude des langues vivantes et constitue, dans toutes les disciplines, une pratique de classe quotidienne : tout enseignant est attentif aux relations qui s'expriment entre ses élèves.

L'exercice de l'esprit critique peut se faire à de multiples occasions en SVT : étude des différentes méthodes contraceptives, mais aussi de l'action de l'homme sur son environnement, des questions de bioéthique...

En classe de français, par exemple, un débat organisé par petits groupes autour d'un texte de Molière impose à tous le respect des idées, l'organisation des arguments, l'écoute, l'effort de prise de la parole devant les autres.

Le repérage de cette coopération entre les différentes disciplines donne un sens à l'action de chaque professeur. Toutefois, les enseignants ne sont pas les seuls éducateurs dans un établissement scolaire : dans cette communauté complexe, que l'on peut souhaiter unie par les ambitions d'un solide projet, chacun joue un rôle spécifique auprès des jeunes et est à leur écoute (personnel de direction, conseiller principal d'éducation, professeur documentaliste, conseiller d'orientation-psychologue, surveillant, personnel de santé et social, administratif, technique, de service...), dans un processus éducatif global dont l'éducation à la sexualité ne constitue qu'un maillon.

Il est sans doute souhaitable de rechercher ensemble, ou de renforcer, les moyens d'articuler la vie dans la classe (les activités d'enseignement) avec la vie dans l'établissement (les activités d'éducation organisées en dehors de la classe), pour mieux éduquer et instruire. Sous l'impulsion d'une petite équipe éducative ayant une conviction commune dans la conduite d'une démarche de projet respectueuse de la sensibilité de chaque élève, le professeur de SVT peut occuper une place importante.

Les programmes d'enseignement des sciences de la vie et de la Terre

Cycle central

La transmission de la vie chez l'homme : les bases de la biologie humaine. Sont abordés : la puberté, la pro-

4. Contribution d'Annie Mamecier, inspectrice générale de l'Éducation nationale, doyen du groupe des sciences de la vie et de la Terre et de Jean-Louis Michard, inspecteur général des sciences de la vie et de la Terre.

duction des gamètes et le fonctionnement de l'appareil génital, les cycles ovarien et utérin chez la femme, la fécondation, le développement embryonnaire, la vie fœtale et les échanges mère-enfant, la naissance.

Classe de 3^e

L'enseignement de base et les travaux de recherche documentaire des élèves portent sur des thèmes « Biologie et santé » ou « Environnement et santé » :

- les bases cellulaires de l'unicité de l'être humain, la procréation et la diversité génétique, l'éthique génétique sont étudiées ;
- les bases scientifiques de la maîtrise de la procréation, le diagnostic prénatal, la procréation médicalement assistée, la surveillance de la grossesse, les méthodes contraceptives font l'objet de séances ;
- les mécanismes de l'infection microbienne et de défense du système immunitaire, l'immunodéficience acquise, le sida, les infections sexuellement transmissibles sont aussi abordés ;
- l'intérêt social des mesures collectives et des préventions est souligné.

Classes de 1^{res} L et ES

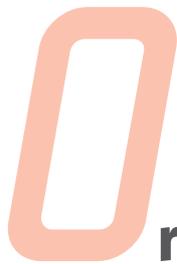
Le thème de la procréation est abordé dans les deux classes. Les variations cycliques des hormones ovariennes constituent la base de la compréhension de la

contraception hormonale. La production des gamètes, la fécondation, le début de la grossesse sont étudiés. Le programme sur la maîtrise de la reproduction comporte les principes de la régulation des naissances (contraception, RU 486, pilule du lendemain, rappel sur les différents moyens de contraception). L'aide médicalisée à la procréation complète cette formation : techniques de surveillance de la grossesse, infertilité et procréation médicalement assistée (insémination artificielle, FIVETE, ICSI⁵).

Classe terminale S

La procréation est étudiée de manière approfondie dans cette classe de la série scientifique. La régulation hormonale de la physiologie sexuelle (activités ovarienne et testiculaire) est abordée, de la puberté à la ménopause. L'accent est mis à la fois sur la détermination du sexe et sur la dissociation entre les hormones et le comportement sexuel chez l'être humain. Les divers aspects, y compris les aspects éthiques, de la maîtrise de la procréation sont envisagés. En outre, le sida sert de support pour la compréhension des processus immunitaires. La transmission virale, les tests de séropositivité, le développement des maladies opportunistes, les données épidémiologiques doivent constituer une partie de la culture des élèves.

5. FIVETE : Fécondation *in vitro* et transfert embryonnaire. ICSI : *Intra Cytoplasmic Sperm Injection* (injection de spermatozoïdes dans le cytoplasme).



rganiser les séances

d'éducation à la sexualité

Au collège et au lycée, trois séances d'éducation à la sexualité doivent au minimum être organisées dans le courant de chaque année scolaire. Ces séances sont obligatoires, inscrites dans l'horaire global annuel des élèves. Leur programmation doit être intégrée au projet d'établissement et présentée au conseil d'administration. Elle doit faire l'objet d'un débat au conseil de la vie lycéenne.

Construction du projet

Conçue en corrélation avec le contenu des enseignements, et prenant en compte les attentes des élèves, cette programmation doit tenir compte des priorités nationales et de leurs déclinaisons régionales.

Des réunions préparatoires sont organisées avec l'équipe de personnels volontaires et formés de l'établissement, en particulier les enseignants de sciences de la vie et de la Terre, les conseillers principaux d'éducation, le médecin, l'infirmière, l'assistante de service social.

Il peut également être fait appel à des partenaires extérieurs institutionnels et associatifs. Il convient dans ce cas de privilégier le recours à des intervenants formés, issus d'associations ayant reçu l'agrément national ou académique. Pour plus de cohérence et d'efficacité, ces interventions doivent faire l'objet d'une préparation en amont avec les membres de l'équipe éducative et se dérouler en présence et sous la responsabilité d'un membre de cette équipe. Fondée sur une déontologie commune, la mise en œuvre réfléchie doit garantir le respect des consciences, du droit à l'intimité et de la vie privée de chacun.

Un dispositif à exploiter

Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC⁶) est un dispositif légal qui organise le partenariat en vue de la mise en œuvre de la politique de prévention des comportements à risques pour la santé, des conduites addictives, de l'éducation à la citoyenneté, à la santé et à la sexualité.

Le CESC, présidé par le chef d'établissement, a en pilotage la politique de prévention d'un établissement. À ce titre, il comprend nécessairement des représentants de toutes les composantes des personnels, des parents et des élèves auxquels s'adjoignent les partenaires qui peuvent utilement contribuer à la réalisation de la politique de prévention de l'établissement.

Ainsi, à partir du diagnostic partagé et des objectifs spécifiques retenus, le CESC met en place un programme d'actions cohérentes, intégré au projet d'établissement. Pour chacune des actions, dont les indicateurs d'évaluation devront être définis dès le montage, une équipe projet sera constituée autour d'un chef de projet désigné par le groupe de pilotage.

Elle mobilisera les compétences internes et externes les plus aptes à la réussite de l'action.

Ces compétences sont apportées par :

- les acteurs-cibles, les représentants de ceux pour qui l'action est prévue ;
- les acteurs-clés, les représentants des personnes sans lesquelles l'action ne peut avoir lieu ;
- les acteurs intermédiaires, les représentants des personnes qui, par leurs fonctions ou leurs compétences, facilitent la réalisation de l'action.

Pour que les actions s'inscrivent au mieux dans la dynamique de l'établissement et puissent avoir un réel impact, la plus grande place sera faite à une participation active des élèves dans toute la genèse des actions qui les concernent.

L'information de tous les parents sera entreprise très en amont des actions. Certains parents seront ainsi associés à la réflexion.

6. Décret n° 2005-1145 du 9 septembre 2005, article 20, qui modifie le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement (EPLÉ).

Un appui indispensable : l'élaboration d'une charte de partenariat contribue à mieux coordonner la mise en œuvre du projet. Elle permet en particulier d'en formaliser le cadre éthique, de rappeler les objectifs définis dans la circulaire, et de donner une cohérence aux modalités d'intervention devant les élèves. Des exemples de charte sont joints en annexe, p. 53 et 54. Les modalités d'organisation des séances – durée, taille des groupes – sont adaptées à chaque niveau de scolarité. Il est opportun de prévoir des interventions par petits groupes (quinze à dix-sept élèves), voire de séparer le cas échéant les garçons et les filles. Les interventions en binôme seront autant que possible recherchées.

Les techniques d'animation qui seront utilisées doivent être connues et maîtrisées avant toute mise en situation avec les élèves.

Principes éthiques

Les séances d'éducation à la sexualité ne doivent pas prendre la forme d'un discours, ni même d'un cours sur la sexualité. Il s'agit bien plus d'instaurer

un temps et un espace de dialogue, de débats, permettant aux élèves de susciter leur réflexion, de s'exprimer sur les sujets, les préoccupations qui les concernent. Le rôle de l'animateur ne doit pas pour autant se limiter à la seule écoute, il doit aussi être capable d'entendre leur questionnement, de transmettre des informations de manière claire, précise, et d'accompagner la réflexion du groupe.

Dès lors, cette démarche doit s'inscrire dans un cadre contenant qui implique de :

– poser les règles du fonctionnement du groupe :

- le respect de la parole de chacun,
 - le respect de la sphère intime : il est en effet fondamental de faire comprendre aux jeunes les nécessaires limites entre ce qui ne peut se dire de leur intimité, qui relève de l'espace privé, et ce qui peut être questionné de la sexualité dans l'espace public,
 - le respect de la confidentialité ;
- se référer aux lois en vigueur en France ;
- s'appuyer sur les valeurs humanistes et laïques.

Ce sont les adultes qui sont garants de ce cadre par l'instauration de règles, par leur capacité d'écoute mais aussi de reformulation et de synthèse.

Quelques recommandations

L'intervenant veillera tout particulièrement à :

- prendre de la distance par rapport à sa propre expérience ;
- éviter l'expression de tout jugement de valeur personnel ;
- être conscient de ses limites.

Il lui faudra aussi :

- développer une attitude d'écoute, de disponibilité et d'empathie au sein du groupe ;
- partir des questions et besoins des adolescents et ne pas les confondre avec les siens ;
- situer le niveau de connaissances de chacun et apporter, si nécessaire, des informations précises et objectives ;
- répondre de façon adaptée au niveau de maturité des élèves ;
- ne pas s'arrêter à un vocabulaire qui peut choquer mais reformuler ;
- aider les adolescents à trouver leurs propres repères, en suscitant la réflexion individuelle et collective ;
- amener le groupe à élaborer ses propres réponses.

Enfin, il conviendra aussi de :

- rappeler que les médecins, les infirmières, les assistantes de service social sont des interlocuteurs privilégiés au sein des établissements scolaires, qui peuvent apporter une aide spécifique et être un relais vers des structures extérieures compétentes dans le cas de difficultés personnelles. Ils sont liés par le secret professionnel ;
- apporter des informations sur les numéros verts, les structures d'accueil, d'aide et de soutien, extérieures à l'école, dans le cadre d'une démarche personnelle.

Des pistes de réflexion

Prendre en compte les diversités culturelles⁷

Quels sont les liens entre sexualité et culture ? C'est une interrogation récurrente chez les intervenants

en formation qui rapportent des situations dans lesquelles ils se sont sentis démunis devant les différences culturelles et religieuses. Ceci amène à évoquer deux stratégies possibles :

- tout connaître des différentes cultures et religions ;
- comprendre ce qui est en jeu dans cette rencontre de deux cultures.

7. Contribution de Laurence Communal, enseignante de sciences de la vie et de la Terre, formatrice en éducation à la sexualité et de Claude Rozier, médecin de l'Éducation nationale, formatrice en éducation à la sexualité. Article déjà paru dans *L'Éducation à la sexualité au collège et au lycée*, op. cit.

Tout connaître : une « assurance tous risques » ?

Vouloir tout connaître, c'est l'illusion de se rassurer, soit en pensant pouvoir répondre à tout, soit en pensant pouvoir corriger éventuellement les croyances erronées. Le fait de dénoncer auprès d'un jeune qu'une pratique n'est pas inscrite dans les écrits religieux peut-il être suffisant à ses yeux pour qu'il la remette en question ? N'est-il pas en outre présomptueux d'espérer tout savoir (et suffisamment bien savoir) des différentes religions et cultures ?

Comprendre : accepter la prise de risques ?

Si le jeune est dans une culture différente de celle de l'intervenant, l'inverse est vrai aussi. Comprendre ce qui met en difficulté et dérange dans cette rencontre entre deux cultures va permettre de prendre conscience des différences.

Le fait que chacun dans sa culture s'y sente bien parce qu'il la connaît, qu'il y a ses repères et son ancrage familial peut le conduire à penser qu'elle vaut mieux que celle de l'autre. Ceci risque d'entraîner l'intervenant sur le terrain du prosélytisme ou du militantisme : positions vis-à-vis desquelles il doit prendre de la distance en tant qu'éducateur.

Être intervenant : répondre ou écouter ?

La séance d'éducation à la sexualité en groupe confronte très souvent l'intervenant à l'hétérogénéité des cultures qui, plus qu'un obstacle à un travail ensemble, peut être une richesse sur laquelle s'appuyer pour développer l'esprit de tolérance.

Pour cela, la position d'éducateur demande d'être dans une attitude d'écoute et de se référer aux lois en vigueur dans notre pays et aux valeurs humanistes et laïques (par exemple, il n'est pas question de soutenir, sous prétexte de tolérance, des pratiques mutilantes interdites par la loi française).

Dans la relation éducative, l'intervenant n'est pas là que pour apporter des réponses mais pour accompagner l'élaboration de la réflexion du et avec le groupe, pour que chacun puisse se l'approprier et cheminer à son rythme. Dans ce cadre, il peut permettre au groupe, et à chaque jeune en particulier, de faire émerger les représentations de ce qui se vit (dans sa famille) et dans son milieu culturel. Chacun peut ainsi repérer les normes et les valeurs qui sous-tendent sa culture et sa religion et constater qu'elles ne sont pas forcément partagées par tous. L'intervenant sera attentif à prendre du recul, même si l'élève se présente à lui dans un esprit de revendication identitaire, nécessaire dans la période d'adolescence et dans son vécu « écartelé » entre deux cultures d'expression différente.

Il est important que l'intervenant soit convaincu que l'adolescent peut avoir en lui les ressources nécessaires pour clarifier ce qui lui est transmis sur le plan familial et social, afin de se construire avec ses propres valeurs. Il doit être également persuadé que sa position d'éducateur ne l'autorise en rien à savoir

ce qui est bon pour l'autre dans une dynamique qui pourrait être normative.

L'éducation à la sexualité, comme l'éducation à la santé, vise à permettre aux personnes concernées d'étayer leur liberté de choix pour mener la meilleure vie possible pour eux. Cette liberté amène chacun à pouvoir choisir, en lien avec sa culture personnelle et sociale, non pas uniquement en termes de bien et de mal, mais aussi en terme d'engagement personnel, c'est-à-dire en cohérence avec sa propre éthique.

Dans ces séances d'éducation à la sexualité, la question n'est pas tant celle de la connaissance que celle du dialogue, de l'échange, de la confrontation des différences possibles, de la connaissance de ses droits et devoirs pour accéder à des choix éclairés et personnels, à des valeurs qui permettront aux jeunes de se construire comme adultes capables de faire cohabiter les valeurs laïques et leurs valeurs culturelles.

Prendre en compte la mixité

Il est essentiel d'intégrer les questions liées à la mixité et d'encourager les activités destinées à renforcer l'égalité entre les femmes et les hommes. En effet, l'éducation à la sexualité doit particulièrement contribuer à permettre une meilleure prise en compte des réalités et des attentes des jeunes, avec les différences de sexe et leurs spécificités. Une certaine souplesse d'organisation est nécessaire : certaines thématiques, ou encore la demande des élèves, peuvent conduire les équipes à mener un travail, soit en groupes non mixtes soit en commun. Il convient cependant de veiller à ce que l'ensemble des sujets soit abordé aussi bien avec les filles qu'avec les garçons.

Pour permettre aux adolescents d'accéder à un respect mutuel, à l'acceptation de la différence, à une meilleure compréhension de la façon dont les stéréotypes sexuels peuvent influencer leurs attentes, les séances doivent être l'occasion :

- d'ouvrir un débat entre filles et garçons qui laisse exprimer les attentes du groupe, notamment par rapport aux rôles sexuels, ou encore aux représentations de la femme et de l'homme souvent idéalisées telles qu'elles sont véhiculées par les médias ou les modèles sociaux dominants ;
- d'aider aussi à comprendre la nécessité d'une responsabilité et d'une prévention partagées, par exemple en informant autant les filles que les garçons sur les différents moyens de contraception ;
- d'exercer leur esprit critique vis-à-vis de la pornographie, en particulier de mieux percevoir en quoi ces représentations relèvent d'une sexualité fictionnelle et traduisent une incapacité à entrer en relation avec l'autre ;
- de mieux connaître et comprendre les lois et les règles qui permettent de vivre ensemble, en les aidant à prendre conscience, par exemple, que les propos sexistes instaurent un rapport de force qui

peut conduire à terme à d'autres formes plus graves de violence.

Les techniques d'animation

Les fiches d'activités proposent différentes techniques d'animation, à utiliser selon la maturité des élèves auxquels on s'adresse, afin de permettre l'émergence du questionnement chez les élèves et l'organisation du dialogue amenant à la construction des réponses, dans le respect des principes éthiques de l'intervention évoquée plus haut.

Il est possible de choisir, parmi deux catégories de techniques, la plus adaptée aux objectifs fixés par l'intervenant. En effet, certaines permettent la gestion équitable de la parole, favorisent l'argumentation et donc la construction de la pensée, d'autres aident davantage à explorer et faciliter l'expression des représentations. Comme toute technique d'animation, ces techniques ne constituent pas une fin en soi, et ne sont qu'au service des objectifs poursuivis. Il est donc important que l'intervenant soit familiarisé avec celles qu'il choisit, afin de faciliter le déroulement de la séance.

De nombreuses techniques d'animation de groupe existent, mais seules sont développées ici celles indiquées dans les fiches d'activité de ce document.

Ouvrir une discussion

Le post-it

Il s'agit d'une variante du Metaplan®, qui est un outil pédagogique déposé.

Chaque élève reçoit cinq post-it, de couleurs différentes pour les garçons et pour les filles. À partir d'une proposition – un mot, une phrase, une question –, il leur est demandé d'inscrire ce qui leur vient à l'esprit. Les réponses proposées sont écrites sur chaque feuillet, que les élèves viennent ensuite disposer au tableau, soit en nuages, soit classés en fonction d'une grille proposée.

L'exploitation se fait avec l'aide des élèves : les mots cités sont classés par domaine (biomédical, social, affectif, etc.), permettant ainsi d'identifier les idées. C'est également l'occasion d'élargir le vocabulaire de tous en associant les mots populaires, scientifiques, familiers ou argotiques de même sens.

Le groupe-débat

Cette technique permet d'apprendre à réfléchir, argumenter et entendre des opinions différentes.

À propos d'un thème sensible, l'intervenant énonce une proposition et invite les participants à se répartir en deux sous-groupes.

Pendant cinq à dix minutes, l'un des sous-groupes recueille tous les éléments favorables à cette proposition, l'autre tous les éléments défavorables.

Lors de la restitution dans le grand groupe, chaque sous-groupe présente son argumentaire.

L'intervenant s'appuie sur les arguments contradictoires pour aider à approfondir la réflexion.

Travailler sur les représentations

Le *brainstorming* ou remue-ménages

Le principe du *brainstorming* repose sur l'association de mots et d'idées à partir d'un mot précis énoncé par l'animateur. La spontanéité des réponses permet de faire émerger les représentations de chacun à partir du mot choisi.

Pour un *brainstorming* direct, l'animateur énonce un mot et les jeunes répondent tous ensemble.

L'intervenant écrit au tableau toutes les réponses proposées par les élèves. Il faut écrire les mots exacts énoncés et n'en négliger aucun. L'exploitation de la liste des mots dépendra des objectifs poursuivis.

C'est une bonne technique d'animation de départ, en particulier pour libérer l'énergie d'une classe un peu « vive ». Cependant, l'intervenant doit veiller à ce que la facilité apparente de l'outil, qui permet dans ce cas une participation rapide des élèves, ne lui fasse pas perdre de vue l'objectif poursuivi avec cet outil.

Par ailleurs, les premières réponses peuvent influencer ou orienter la réflexion du groupe : cette autre difficulté doit être présente à l'esprit de l'intervenant. Pour avoir des représentations plus individualisées, il est alors possible d'utiliser un *brainstorming* indirect.

Pour le *brainstorming* indirect, à partir du mot proposé, chaque jeune écrit, de façon individuelle, cinq mots (par exemple) qui lui viennent à l'esprit.

Les élèves se regroupent par quatre ou cinq, mettent leurs mots en commun et les rassemblent par association d'idées ou analogie. Chaque groupe présente ensuite son travail à l'ensemble des élèves, soit sur de grandes feuilles, soit au tableau.

Que le *brainstorming* soit direct ou indirect, l'intervenant peut, à partir de l'expression des élèves, retravailler sur ses objectifs :

- éclaircir le vocabulaire,
- apporter une définition,
- regrouper les mots suivant les différents champs qu'ils recouvrent.

L'abaque

Il s'agit d'une formule simplifiée de l'Abaque de Régnier®, qui est un outil pédagogique déposé.

Cet exercice permet le débat à partir d'affirmations proposant volontairement des idées préconçues, des a priori, mais aussi des vérités reconnues. Les prises de position autour de ces affirmations conduisent à identifier les valeurs qui sous-tendent les opinions de chacun et à construire un argumentaire pour passer de l'opinion à la réflexion.

Recueil des réponses des élèves						
Élèves	A	B	C	D	E	F
Affirmations :						
1 ^{re}	+	-	0 (neutre)	+	+	0
2 ^e	-	+	+	0	+	+

En fonction des objectifs poursuivis, l'animateur choisit six à huit affirmations en lien avec ceux-ci. Il fait un tableau à double entrée permettant de collecter les opinions de chaque élève face à une affirmation proposée. L'animateur inscrit dans le tableau la réponse choisie par l'élève : le signe + indique l'accord de l'élève avec la proposition, le signe - son opposition, le symbole 0 sa neutralité ou son absence d'avis.

Chaque élève, pour donner sa réponse, s'est vu attribuer un carton comportant une lettre de l'alphabet qu'il lève devant lui s'il est d'accord, garde à mi-hauteur s'il n'a pas d'avis, ou pose sur la table s'il n'est pas d'accord.

Toutes les propositions sont énoncées à la suite, les réponses recueillies dans le tableau sans plus de commentaires ni de la part des élèves, ni de la part de l'intervenant.

Au regard du tableau, l'intervenant fait prendre conscience des différences d'opinions et de représentations dans le groupe.

Pour engager le débat, il demande à deux élèves d'opinions opposées sur la même proposition d'argumenter leurs choix, chacun pouvant se faire aider par un autre élève du même avis. Ainsi, peu à peu, l'ensemble du groupe participe à la discussion.

Comme dans toute activité, l'animateur doit garder présent à l'esprit les objectifs poursuivis dont dépend d'ailleurs la formulation des propositions.

Le portrait chinois

Cette technique permet un travail basé sur l'association d'idées.

Chaque élève réagit spontanément en écrivant les idées que lui inspirent les questions énoncées par l'animateur, à partir d'un mot ou d'un thème choisi. Ces questions sont ainsi formulées : si c'était une couleur ? un animal ? un paysage ? une forme ? etc. Il n'est pas nécessaire de multiplier les questions, trois propositions suffisent.

Les élèves notent leurs réponses sans communiquer entre eux puis l'animateur inscrit les réponses au tableau en faisant un tour de table et note leur fréquence.

Chacun explique son choix et échange avec le groupe.

Il devient alors possible de travailler avec le groupe sur les représentations, les idées reçues.

Le Photolangage® ou photo-expression

« L'utilisation de cet outil permet de mobiliser les représentations sociales et personnelles.

Photolangage® est un outil de communication qui, à partir d'un matériel photographique sélectionné, permet de faire émerger les représentations et expériences de publics jeunes et adultes, en vue d'un positionnement personnel et social plus intégré.

La photographie est ici un langage qui renouvelle le regard et la parole. Les photographies proposées suscitent un travail psychique d'association, d'appréciation, d'interprétation, de souvenir, de compréhension, de liaison à partir des éléments figuratifs et un positionnement dans le groupe par la parole et l'engagement conséquent⁸. »

Pour être utilisée dans l'objectif de son concepteur, cette technique demande une formation spécifique, souvent accessible en formation continue. C'est pourquoi l'outil Photolangage® utilisé dans un groupe d'éducation à la sexualité ne peut servir qu'à faire émerger la parole et les représentations des jeunes et ne doit pas être utilisé à des fins de psychodrame ou de psychothérapie « sauvage ».

Il peut être remplacé par la photo-expression, variante qui demande moins d'implication personnelle et consiste à faire parler les jeunes à partir d'un photomontage, souvent explicite : ce support peut être réalisé à partir de différentes photographies ou d'illustrations de magazines destinés au grand public, rassemblées par l'animateur avec la participation éventuelle des jeunes.

Installer le groupe en rond, toutes les photos du jeu sont disposées au milieu.

Les consignes doivent être précises : à partir d'un thème donné, les élèves regardent toutes les photos, chaque élève en choisit une en silence, puis regagne sa place. Dans un deuxième temps, l'animateur demande à chacun de présenter au groupe la photo qu'il a sélectionnée en expliquant son choix.

8. Photolangage® est une marque déposée par ses concepteurs, Alain Baptiste et Claire Belisle.

L'animateur engage la discussion après chaque présentation ou prend des notes pour animer la discussion après le tour de table, sans perdre de vue l'objectif qu'il s'est fixé à partir du thème proposé.

Il est aussi possible, pour éviter les difficultés liées à la prise de parole sur un ressenti personnel, que ce soit l'animateur lui-même qui présente une ou deux photos de son choix à l'ensemble du groupe, sans pour autant en faire le commentaire. Cette technique permet, le cas échéant, de faciliter l'expression orale de certains élèves plus réservés.

Le blason

Cette activité permet d'identifier des expériences, d'aider à clarifier des représentations et d'établir des relations dans le groupe pour aboutir à une élaboration commune à partir des critères proposés par l'animateur.

Les élèves sont répartis en petits groupes, pour compléter chaque case d'un blason (soit sur feuille 21 x 29,7 cm, soit sur affiche type *paper-board*), sur le modèle des exemples ci-après.

À partir d'un mot-cible, d'un thème, d'une définition, d'une formule, ou encore d'un slogan, affiché en haut du blason, les élèves sont invités à remplir les quatre cases de l'écusson, suivant les critères proposés par l'animateur. Le choix des critères peut bien entendu varier en fonction des objectifs que se donne l'animateur.

Exemples de blason :

Thème, définition, formule...	
Ce que c'est	Ce que ce n'est pas
Ce qui lui permet de s'exprimer	Ce qui l'empêche de s'exprimer
Devise	

Thème, définition, formule...	
Points positifs	Points négatifs
Atouts	Difficultés
Devise	

En bas du blason, les élèves inscriront une devise, une affirmation ou un point particulier qu'ils souhaitent souligner.

Une fois construit, le blason constituera une image d'ensemble des perceptions de chacun.

Dans un second temps, chaque groupe présente son blason. Les représentations ainsi mises en évidence à travers les différents blasons sont reprises par l'animateur en fonction de ses objectifs, et font l'objet d'une analyse ou d'un débat.

Les questions anonymes

Bien que cet outil ne soit pas proposé dans les fiches d'animation qui suivent, il est souvent utilisé en éducation à la sexualité lors d'interventions ponctuelles ou encore lors de séances de prévention thématiques.

Le recueil des questions se fait par l'animateur soit avant son intervention, soit le jour même de l'intervention sur papier neutre distribué à cet effet. Cette méthode d'animation permet aux jeunes de poser des questions qu'ils n'osent peut-être pas poser devant le groupe.

En ce sens, elle peut s'avérer utile pour faire émerger les préoccupations des élèves et ainsi aider les intervenants à les prendre en compte dans la construction des séances.

Cependant, la gestion de ces questions et de leurs réponses demande une attention toute particulière. En effet, la facilité apparente de cette technique ne doit pas occulter quelques écueils :

- ne pas prendre en compte certaines questions, soit parce que leur formulation peut paraître provocatrice, soit parce qu'elles portent sur le même sujet ;
- apporter une réponse didactique sur une sélection de questions sans construire une réflexion avec le groupe ;
- se trouver face à une révélation de violence sexuelle.

Les collégiens en particulier ont besoin d'entendre leurs questions, pour s'assurer de la recevabilité de celles-ci et de la fiabilité de l'adulte. Sachant cela, l'animateur aura soin de lire tous les énoncés au cours de l'intervention.

Cependant, toute question n'appelle pas une réponse formelle, en particulier quand l'énoncé de celle-ci semble ne relever que de la provocation. Il suffit que l'animateur signifie que cette formulation n'est pas recevable, tout en gardant à l'esprit l'éventuelle nécessité de reprendre les éléments induits dans la question et d'y apporter un recadrage, soit éthique, soit légal, soit encore scientifique.

En cas de révélation, l'intervenant ne lira pas le texte s'y rapportant devant le groupe mais veillera à traiter cette question sur un plan général et à toujours communiquer les coordonnées des personnes ressources de proximité dans et hors de l'établissement, préservant ainsi l'anonymat de l'élève.

Fiches d'activités

Construire une progression est indispensable dans la mise en place des séances d'éducation à la sexualité; en effet, tout en répondant aux questions que se posent les jeunes, cette progression permet de consolider les acquis, d'apporter des connaissances complémentaires, des éléments de prévention adaptés et de susciter la réflexion en cohérence avec l'âge et les préoccupations des élèves.

Cette progression ne peut être réduite à une succession de thématiques, mais doit être sous-tendue par les objectifs éducatifs, définis dans la circulaire du 17 février 2003 (voir tableau ci-dessous). C'est en effet la poursuite de ces objectifs et l'accompagnement de

la réflexion avec les élèves qui feront la différence entre une action éducative et une action d'information.

Ces objectifs sont transversaux à l'ensemble des activités proposées, cependant chacun d'eux peut être traité plus spécifiquement au travers de certaines thématiques.

Les apports théoriques figurant dans la partie « Repères/réflexions » de chacune des fiches d'activités sont une approche synthétique des principaux aspects concernant la sexualité humaine. Ils sont plus largement développés dans le document *L'Éducation à la sexualité au collège et au lycée. Guide du formateur, op. cit.*

Objectifs	Fiches d'activités
Comprendre comment l'image de soi se construit à travers la relation aux autres.	La sexualité humaine La puberté De l'éveil de la sexualité à la rencontre de l'autre
Analyser les enjeux, les contraintes, les limites, les interdits et comprendre l'importance du respect mutuel; se situer dans la différence des sexes et des générations.	Loi et sexualité De l'éveil de la sexualité à la rencontre de l'autre
Apprendre à identifier et à intégrer les différentes dimensions de la sexualité humaine, biologique, affective, psychologique, juridique, sociale, culturelle et éthique.	La sexualité humaine Loi et sexualité Argent et sexualité
Développer l'exercice de l'esprit critique notamment par l'analyse des modèles et des rôles sociaux véhiculés par les médias, en matière de sexualité.	Identité sexuelle, rôles et stéréotypes de rôles Argent et sexualité
Favoriser des attitudes de responsabilité individuelle et collective, notamment des comportements de prévention et de protection de soi et de l'autre.	Contraception et désir d'enfant De l'éveil de la sexualité à la rencontre de l'autre Prévention des IST et du sida
Apprendre à connaître et utiliser les ressources spécifiques d'information, d'aide et de soutien dans et à l'extérieur de l'établissement.	Loi et sexualité Contraception et désir d'enfant Prévention et désir d'enfant

F

iche 1 – la sexualité humaine

Objectifs

- Découvrir les différentes dimensions de la sexualité humaine (plutôt au collège).
- Connaître l'évolution de la sexualité et ses diverses expressions (plutôt au lycée).

Repères/réflexions

La notion de sexualité humaine est très large et renvoie à la globalité de l'être humain dans ses dimensions aussi bien biologique, psychoaffective que sociale :

La dimension biologique

Elle apparaît dans les aspects anatomiques, physiologiques, caractéristiques de chaque sexe, avec des facteurs génétiques, métaboliques et hormonaux propres à chacun. L'aspect génital de la sexualité permet d'assurer la reproduction et la survie de l'espèce.

La dimension psychoaffective

Elle concerne la construction psychique de chaque individu, en tant que fille ou garçon, puis femme ou homme. Elle met en jeu des sensations, des émotions et des sentiments dont la mise en mots permet à l'être humain de se découvrir et de découvrir les

autres. Elle renvoie ainsi à la capacité de chacun à communiquer, à entrer en relation avec l'autre et permet à l'être humain de passer de la pulsion au désir. « La sexualité est une composante essentielle de l'épanouissement personnel. Elle existe dès la naissance et active des prototypes sensori-moteurs, elle accompagne l'enfant au cours de sa maturation, elle est le fondement de la personnalité, elle préside aux transformations de l'adolescence⁹. » C'est un processus en constante évolution tout au long de la vie de la personne.

La dimension sociale

Elle est constituée par les aspects juridiques, socio-économiques, politiques, culturels, médiatiques, religieux mais aussi éthiques. L'exercice de la sexualité de chaque personne est intimement lié à l'environnement social : les parents, la famille, les pairs, et plus généralement le contexte socioculturel dans lequel elle vit. Ainsi toutes les sociétés se sont préoccupées de concilier l'exercice de la sexualité de chacun avec la nécessaire cohésion du groupe : les lois sont la traduction, sous forme de textes écrits, des interdits, des normes en vigueur dans le groupe social constitué et évoluent en fonction des valeurs de celui-ci. Cette dimension éminemment sociale de la sexualité inscrit celle-ci dans une perspective historique par la transmission d'un héritage socioculturel.

Activités/animations

Module 1 – les trois champs de la sexualité	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none">– Faire émerger les représentations des jeunes sur la sexualité.– Les amener à identifier les trois champs de la sexualité et les développer avec eux.

9. Brenot Philippe, « Réflexions sur la sexualité humaine », in *L'Éducation à la sexualité au collège et au lycée*, op. cit.

<p>Outils proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - brainstorming - brainstorming indirect - réalisation d'un blason 	<ul style="list-style-type: none"> - À partir du mot « sexualité » - Demander aux élèves d'écrire cinq mots à propos du mot « sexualité ». - Leur proposer de se répartir en groupes de quatre ou cinq élèves pour regrouper leurs mots puis rechercher un classement de ceux-ci par catégorie d'idées. - À partir de l'exposé du choix de chaque groupe, travailler d'abord sur le vocabulaire des termes trouvés puis débattre en commun des différents classements possibles : biologique, psychoaffectif, social. - À partir du mot « sexualité », demander aux élèves, répartis en petits groupes, de répondre avec des mots ou des dessins aux assertions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • ce que c'est, • ce que ce n'est pas, • ce qui s'y rapporte dans la société, • ce qui ne s'y rapporte pas. - Compléter avec une devise ou une affirmation.
<p>À l'issue de ce module</p>	<p>Les élèves devront avoir compris que la sexualité humaine ne se réduit pas à la seule génitalité et avoir intégré ses dimensions biologique, psychoaffective et sociale, en étant capables d'identifier ce que recouvrent ces trois dimensions. Il est important de développer tout particulièrement avec eux le champ social, notamment par rapport aux médias et aux lois évoluant avec les sociétés : ces points particuliers peuvent être approfondis à l'aide des fiches traitant spécifiquement de ces sujets.</p> <p>Les élèves devront notamment être à même de comprendre comment la sexualité peut être influencée par le groupe social d'appartenance.</p>

<h2 style="text-align: left; margin: 0;">Module 2 – les diverses expressions de la sexualité</h2>	
<p>Objectif opérationnel</p>	<p>Permettre aux jeunes d'échanger et de réfléchir sur l'évolution et les différentes formes d'expression de la sexualité humaine tout au long de la vie.</p>
<p>Outil proposé : abaque</p>	<p>Affirmations possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « L'enfant n'a pas de sexualité. » - « Il n'y a pas d'âge pour être amoureux. » - « Il n'y a pas d'âge pour faire l'amour. » - « Avec l'âge, la vie sexuelle s'arrête. » - « Un couple pour la vie, ça n'existe pas. » - « Plus les rapports sexuels sont fréquents, plus un couple est solide. » - « À 15 ans, la seule façon pour sortir avec quelqu'un, c'est d'aller en boîte. » - « Il n'y a pas de couple sans fidélité. » - « Les homosexuels ne peuvent pas former de couple stable. » - « Les célibataires ne peuvent pas être épanouis. » - « Si on n'a pas de rapports, on ne peut pas être heureux. » - « La vraie sexualité, c'est d'avoir des rapports sexuels. » - « Si on n'a pas de rapports, on ne peut pas devenir adulte. » - « Pour prouver que l'on est amoureux, il faut faire l'amour. »
<p>À l'issue de ce module</p>	<p>Les élèves devront avoir pris conscience que la sexualité commence dès la naissance, évolue à chaque phase de la vie et ne se résume pas au seul acte sexuel. Ils auront pu amorcer une réflexion sur leurs à priori ou représentations dans ce domaine.</p>

F

iche 2 – loi et sexualité

Objectifs

- Identifier comment la société organise l'expression et l'exercice de la sexualité.
- Faire la distinction entre les valeurs, les normes, les coutumes et les lois.
- Connaître l'existence des violences et de l'exploitation sexuelles.

Repères/réflexions

La sexualité humaine n'est pas une simple donnée de la nature, elle est aussi un fait social et culturel. En effet, tous les groupes sociaux élaborent des règles qui en organisent l'exercice, tant dans le domaine de la filiation, de l'inscription dans l'ordre des générations, de l'organisation des alliances que dans le contrôle de la fertilité et donc de la survie du groupe. C'est parce que la sexualité humaine contribue à structurer les rapports sociaux, qu'elle acquiert une véritable dimension politique.

La loi symbolique

« L'organisation des sociétés, dans la très grande majorité des cas, repose sur la reconnaissance d'interdits majeurs qui correspondent à autant de désirs secrets, plus ou moins avouables, que tout un chacun a quelque part en lui, et que le corps social, l'éducation et la culture, permettent de repérer et d'essayer de borner, de limiter, de sublimer pour rendre la vie en société acceptable.

Quels sont ces interdits majeurs ? On en reconnaît au moins trois qui sont qualifiés d'universels :

- l'interdit du meurtre,
- l'interdit de l'inceste,
- l'interdit du cannibalisme.

Ces trois principes, qui sont des interdits fondamentaux, s'articulent entre eux et ne se limitent pas seulement au meurtre charnel, à l'inceste réel et à l'anthropophagie. On peut anéantir l'autre en le réduisant à l'état d'objet ou en dévorant son espace vital. Que la réalité soit charnelle ou métaphorique, chaque fois qu'un sujet se trouve en position d'être

possédé par l'autre, au sens propre et au sens figuré, il connaît un événement absolument traumatique qui pulvérise son sentiment d'appartenance et d'identité¹⁰. »

En particulier, la prohibition de l'inceste est l'interdit qui permet de se situer dans l'ordre familial entre les générations et qui oblige à sortir d'une position de dépendance vis-à-vis des parents d'origine pour faire alliance avec d'autres. Ainsi, devenir un homme ou une femme à même d'investir d'autres objets d'amour que les parents suppose de ne pas être soi-même objet de désir de la part de ceux-ci.

La loi symbolique n'est jamais écrite et se transmet de génération en génération. Elle relève de l'inconscient collectif et est fondée sur la nécessité d'intérioriser l'ordre symbolique du monde.

Les lois écrites

Ces lois écrites découlent de la loi symbolique. Elles posent des règles de vie entre les individus.

Elles sont adaptées aux besoins économiques, démographiques, culturels, aux normes et valeurs d'une société et peuvent évoluer dans le temps. Elles sont faites pour protéger le groupe, mais aussi – dans certains pays dont la France – pour protéger l'individu. Elles s'appliquent à tous.

Ces lois concernent aussi le domaine de la sexualité. En France, ces lois sont rassemblées dans deux codes :

- le code civil constitue « un corps de lois destinées à diriger et à fixer les relations de sociabilité, de famille et d'intérêt qu'ont entre eux les hommes qui appartiennent à la même cité » (Portalis). Il règle notamment l'organisation sociale de la famille : contraception, IVG, mariage, pacs, filiation, héritage... ;
- le code pénal pose les interdits et en sanctionne les transgressions. Il concerne en particulier la protection des mineurs, les violences et l'exploitation sexuelles, l'attentat à la pudeur, mais la loi laisse le libre choix des partenaires et des pratiques sexuelles, sous réserve que ce soit sans violences ni contraintes. En France, la loi interdit toute forme de relations sexuelles entre un majeur et un mineur âgé de moins de 15 ans, même si ce dernier apparaît consentant.

10. Pommereau Xavier, « Les interdits fondamentaux », in *Prévention et Traitement des violences sexuelles*, CNDP, 2002, coll. « Repères », p. 11-12.

Par ailleurs, est posé le principe du libre exercice de la sexualité entre adultes consentants, en dehors du regard des autres, ce que l'on pourrait définir comme la sphère privée.

Enfin, que ce soit dans la vie sociale ou la vie privée, on n'a le droit ni de harceler l'autre ni de lui imposer une relation sexuelle.

Pour plus d'informations, se reporter à « L'évolution des lois sur la sexualité », au chapitre « Pour en savoir plus », p. 51.

Coutumes, normes et valeurs

Les coutumes sont porteuses de normes et de valeurs spécifiques se rattachant à une culture et/ou à une religion.

La valeur est considérée comme étant une proposition positive, admise communément par un groupe suffisamment important, durant un temps suffisamment long sur un territoire suffisamment étendu, valeur à partir de laquelle vont être définis des normes, des interdits, des lois.

On peut distinguer les valeurs sociales communes et incontournables pour une société – par exemple tolérance, solidarité, respect des autres... – et les valeurs individuelles qui correspondent à ce que chacun croit être bien/bon pour lui – respect de soi, partage...

Les normes correspondent à l'expression des valeurs et traduisent ce qu'il est convenu d'être ou ne pas être, de faire ou ne pas faire à titre individuel ou dans un groupe. On peut distinguer des normes de comportement, des normes de conformité sociale,

des normes qui se réfèrent à la biologie, aux statistiques, à la morale, à la psychologie...

Violences et/ou exploitations sexuelles

Il arrive qu'une personne cherche à imposer à une autre sa façon de vivre la sexualité, transformant ainsi son ou sa partenaire en simple objet: c'est l'exploitation sexuelle.

Elle peut prendre diverses formes: les commentaires sexistes, les invitations trop insistantes, le harcèlement, l'exhibitionnisme, le chantage, les menaces, le chantage affectif ou même l'utilisation de la force pour parvenir à ses fins, du baiser forcé jusqu'au viol...

Ces comportements sont inacceptables et réprimés par la loi, car ce sont des rapports de pouvoir et de soumission qui vont à l'encontre de l'égalité et du respect de l'intégrité des personnes, bases fondamentales de la sexualité humaine. Pour les personnes qui les subissent, les conséquences sont souvent graves: perte de confiance en soi et dans les autres, dévalorisation pouvant mener jusqu'à la dépression, voire au suicide. Personne ne doit accepter de subir ou de laisser subir à quelqu'un une forme quelconque d'exploitation sexuelle, qu'elle provienne d'inconnus, de copains, de supérieurs, d'amis intimes ou même de membres de sa famille. Il faut rappeler qu'il est possible d'en parler au sein de l'établissement scolaire ou en dehors à un adulte de confiance et qu'il existe un numéro de téléphone gratuit et anonyme (qui n'apparaît pas sur la facture de téléphone): le 119.

Activités/animations

Module 1 – la loi	
Objectif opérationnel	Faire découvrir que la sexualité s'inscrit dans la loi et que les règles en sont définies par le code civil et le code pénal.
Outil proposé : recherche de documents	Cette activité peut être proposée aussi bien au collège qu'au lycée. Les élèves, en petits groupes, recherchent les lois connues concernant: – d'une part, le couple et la sexualité; – d'autre part, la protection des individus et la sexualité. En grand groupe, reprendre les différentes lois et les organiser selon les deux codes.
À l'issue de ce module	Les élèves devront avoir compris le rôle protecteur des lois, découvert la liberté de choix que cette protection apporte, et qui concerne aussi bien les filles que les garçons.

Module 2 – coutumes, normes, valeurs et lois

Objectif opérationnel	Permettre de faire la différence entre coutumes, normes, valeurs et lois.
Outil proposé : travail en groupes	<p>À partir de situations marquant les grandes étapes de la vie, repérer les liens et les différences entre la loi, les normes, les valeurs et les coutumes qui s’y rapportent.</p> <p>Quatre thématiques pourront être évoquées et travaillées en petits groupes.</p> <ul style="list-style-type: none"> – De la naissance à l’âge adulte : naissance, puberté, premières relations sexuelles, majorité. Par exemple, le moment de la naissance peut être identifié à travers : <ul style="list-style-type: none"> • la loi (inscription au registre de l’état civil de la mairie du lieu de naissance), • les valeurs (reconnaissance d’un nouvel individu), • les normes (fêter l’événement), • les coutumes (baptême...). – Couple et exercice de la sexualité : mariage, concubinage, pacs... – Désir d’enfant : grossesse, contraception, IVG, héritage, filiation... – Égalité des sexes : autonomie des femmes, autorisation de la contraception, harcèlement, parité, autorité parentale, mariage forcé, mutilations sexuelles...
À l’issue de ce module	<p>Les élèves seront en mesure de comprendre la notion de société de droit.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Ils devront avoir pris conscience que, si la loi propose un cadre général pour organiser les relations sociales, elle ne dit rien sur la vie quotidienne qui, elle, est définie par les normes, les valeurs et les coutumes dont chacun est porteur. – Ils devront avoir réfléchi à la place de chacun de ces éléments dans l’organisation de la société et dans leurs décisions personnelles. – Ils devront avoir pris conscience de la nécessité de prendre en compte et de composer et/ou faire des choix, compte tenu des différences entre les lois, les normes et les valeurs.

Module 3 – violences et exploitations sexuelles

Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> – Permettre aux jeunes de définir et reconnaître ce qui pourrait être qualifié de violences et/ou d’exploitations sexuelles. – Trouver avec eux des moyens et des pistes pour savoir réagir aux situations rencontrées. 						
Outils proposés : – exercice par groupes de quatre ou cinq élèves	<p>Les activités qui suivent sont plus adaptées pour les interventions à partir de la classe de 4^e. Pour les élèves des classes de 6^e et de 5^e, il paraît plus approprié d’utiliser les outils conçus dans le cadre des actions de prévention des violences sexuelles, tels que <i>Mon corps, c’est mon corps</i>, <i>Ça dérape</i> (voir « Bibliographie » en annexe, p. 55).</p> <p>– Replacer les bonnes définitions en face des termes qui leur correspondent :</p> <table border="1" data-bbox="555 1792 1385 1989"> <thead> <tr> <th data-bbox="555 1792 842 1832">Termes</th> <th data-bbox="850 1792 1385 1832">Définitions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="555 1843 842 1906">1. Viol</td> <td data-bbox="850 1843 1385 1906">a. Se rendre à l’étranger pour avoir des rapports sexuels avec des mineurs.</td> </tr> <tr> <td data-bbox="555 1917 842 1989">2. Pornographie</td> <td data-bbox="850 1917 1385 1989">b. Relation sexuelle entre des personnes liées par un degré de parenté interdisant le mariage.</td> </tr> </tbody> </table>	Termes	Définitions	1. Viol	a. Se rendre à l’étranger pour avoir des rapports sexuels avec des mineurs.	2. Pornographie	b. Relation sexuelle entre des personnes liées par un degré de parenté interdisant le mariage.
Termes	Définitions						
1. Viol	a. Se rendre à l’étranger pour avoir des rapports sexuels avec des mineurs.						
2. Pornographie	b. Relation sexuelle entre des personnes liées par un degré de parenté interdisant le mariage.						

	Termes	Définitions
	3. Exploitation commerciale de la nudité	c. Représentation obscène visant à dégrader l'image de l'être humain.
	4. Inceste	d. Tout acte de pénétration sexuelle imposé à quelqu'un par contrainte, violence, menace ou surprise.
	5. Prostitution	e. Soumettre quelqu'un à des demandes incessantes malgré un refus clairement exprimé.
	6. Harcèlement sexuel	f. Utilisation de l'image d'un être humain nu dans le but de faire vendre.
	7. Agression sexuelle	g. Toute atteinte sexuelle commise par violence, contrainte, menace ou surprise.
	8. Tourisme sexuel	h. Avoir des rapports sexuels pour de l'argent.
	<p>– Pour chacune des formes d'exploitation sexuelle qui ont été définies, trouver une situation susceptible d'être pénalisée où l'on peut être victime, agresseur ou consommateur. Par exemple, la pornographie: une personne adulte qui achète et visionne un film est un consommateur, mais si cette personne fait voir ce film à un enfant, elle devient agresseur et l'enfant victime.</p>	
– abaque	<p>Voici quelques énoncés que l'on entend parfois :</p> <ul style="list-style-type: none"> – « La jalousie est une preuve d'amour. » – « C'est au père de choisir le mari de sa fille. » – « On doit être prêt à tout pour garder l'autre. » – « Une femme commence toujours par dire non. » – « Les filles doivent se soumettre à la tradition, pour l'honneur. » – « Quand on refuse au dernier moment un rapport sexuel et que le partenaire l'impose, ce n'est pas vraiment un viol. » – « Les hommes ont plus de besoins que les femmes. » – « Quand on se fréquente depuis longtemps, il est normal d'exiger des rapports sexuels. » – « On ne peut pas toujours dire non. » – « Si une fille subit des rapports dans le cadre d'un mariage forcé, elle est violée. » – « Avec les tenues qu'elle porte, c'est un appel au viol. » – « Elle a été battue: elle a dû le mériter. » – « Les filles doivent savoir tenir leur place. » – « Un homme ne peut pas se faire violer. » 	
À l'issue de ce module	<p>Les élèves doivent être capables de repérer les situations relevant de violence ou d'exploitation sexuelles dans la vie courante, être en mesure de les analyser et d'adopter des comportements adaptés.</p> <p>Il s'agit donc de les amener à avoir des comportements préventifs à l'égard de ces situations, en particulier en travaillant sur la loi, les attitudes personnelles qu'il est souhaitable de développer et les ressources et organismes auxquels on peut recourir dans ces situations.</p>	

F

iche 3 – la puberté

Objectifs

- Identifier les changements anatomiques, physiologiques et psychologiques liés à la puberté.
- Situer la puberté dans le développement de la personne.

Repères/réflexions

Les transformations physiques

Au cours de la puberté, sous l'influence des hormones, les caractères sexuels secondaires apparaissent et les organes reproducteurs deviennent fonctionnels.

Garçons et filles sont l'objet d'importantes transformations morphologiques. Il existe de grandes variations individuelles, tant au niveau de l'âge du début de la puberté que du mode de développement des caractères sexuels. Les silhouettes féminines et masculines deviennent plus facilement identifiables.

L'apparition des règles et celle des éjaculations vont témoigner de la capacité de chacun à procréer. Ces nouveaux événements sont sujets d'inquiétude pour le jeune : si les règles sont devenues un sujet plus facilement abordé, les premières éjaculations, le plus souvent nocturnes, sont plus rarement évoquées.

À partir de cette période, l'adolescent est paradoxalement dans la capacité de se reproduire sans pour autant être socialement reconnu comme ayant l'aptitude à élever des enfants.

Le jeune garçon, la jeune fille subissent ces transformations physiques qui provoquent chez eux des interrogations, des craintes, voire des angoisses sur le devenir de leur physionomie. Ils seront souvent en quête de normes pour se rassurer et certains chercheront dans des ouvrages tels que le *Livre des records* pour imaginer les limites des possibles.

Les modifications psychologiques

Parallèlement à ces transformations physiques, les adolescents voient évoluer leurs pensées, leurs désirs et, d'une manière plus générale, leur rapport à l'autre. Ils s'intéressent différemment à l'autre sexe et s'interrogent sur leur capacité à plaire et à entrer

dans une relation de séduction. Même s'ils le nient, la sexualité va être au centre de leurs préoccupations. Le jeune garçon comme la jeune fille vont être tourmentés par ces changements, ils auront besoin d'écoute, de réassurance et d'explications. Ils tendront à réaffirmer leur identité par des comportements stéréotypés, et verront leur orientation sexuelle se préciser par l'intérêt qu'ils porteront à l'autre tant dans le registre fantasmatique que dans la réalité des rencontres et des attirances.

La puberté marque généralement l'entrée dans l'adolescence. C'est le temps de passage du statut d'enfant à celui d'adulte, c'est un temps nécessaire à la maturité psychologique.

Cette période s'accompagne de bouleversements importants et le jeune peut avoir l'impression d'une perte de contrôle sur ce corps qu'il ne reconnaît plus et sur ces pensées, désirs et fantasmes qui l'envahissent. La rupture avec son enfance et la toute-puissance enfantine ainsi que la « dés-idéalisation » des images parentales pourront l'emmener dans des mouvements dépressifs qui, sans être pathologiques, le déstabiliseront. Certains tenteront parfois de contrer tout cela par une réappropriation de leur corps et de leurs sens à travers par exemple des piercings, des tatouages comme autant de marques identitaires ou bien encore par des comportements alimentaires désordonnés.

Les implications sociales

La société actuelle donne une place tout à fait singulière à l'adolescence. Le regard du groupe social sur l'enfant pubère est différent d'une culture à l'autre. Cependant, dans toutes les cultures, la puberté est un moment social sous-tendu par des normes liées au groupe familial.

Chaque culture, chaque tradition familiale, va gérer ces événements avec des habitudes, rites et mythes qui lui sont propres.

N. B. – La thématique de la puberté est une préoccupation que l'on rencontre au moment où se produisent les transformations physiques et c'est donc dès le CM2 et dans les premières années du collège qu'il sera opportun d'aborder ce thème afin de pouvoir mettre des mots sur les interrogations et les inquiétudes des jeunes adolescents.

Il peut être pertinent de traiter de la puberté en groupe non mixte. Si cela est le cas, il faut s'attacher à parler à chacun des groupes de ce qui se passe pour chacun des deux sexes.

L'intervenant devra être attentif à ne pas se limiter à la dimension biologique de la puberté, mais ouvrir largement sur le psychoaffectif et le psychosocial.

En effet, si toutes les informations biologiques sont faciles à transmettre, elles ne répondent pas forcément aux préoccupations des jeunes au moment où on les rencontre.

L'aspect psychoaffectif est très important avec, notamment, ce que peut signifier pour chacun le fait

de « devenir une femme » ou « devenir un homme » en capacité de procréer, ce que cela entraîne dans la relation à ses parents et par rapport à la place dans la filiation, mais aussi dans la relation à l'autre.

Quant à la dimension sociale, elle va de « Comment gérer l'angoisse de ces règles qui peuvent arriver à tout moment et comment faire si elles arrivent pendant un cours par exemple ? » à « Comment gérer les transformations de ce corps auxquelles le jeune ne peut rien quand la société véhicule des images de corps idéal ? » ou « Que faire de cette capacité à procréer quand on n'est pas reconnu socialement comme étant en capacité d'être parent ? ».

Activités/animation

Module unique – la puberté	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> – Permettre aux jeunes de s'approprier les modifications anatomiques et physiologiques liées à la puberté et la capacité de reproduction qu'elles engendrent ; – Favoriser l'expression de leurs inquiétudes, leurs étonnements, leurs dégoûts, leurs plaisirs et dédramatiser les situations qui peuvent leur paraître difficiles.
Outils proposés : – <i>brainstorming</i> indirect – travail en deux groupes	<p>Organiser la classe en petits groupes non mixtes. Demander à chaque élève d'écrire sur un papier cinq mots (ou groupes de mots) qui lui viennent à l'esprit quand on lui dit « puberté ». L'intervenant peut les regrouper en sous-ensembles pour mettre en évidence les trois champs de la puberté (biologique, psychoaffectif et psychosocial) et entamer une réflexion avec le groupe.</p> <p>Séparer les élèves en deux groupes non mixtes, placer les groupes dans des lieux assez éloignés pour qu'ils ne se gênent pas. Pendant vingt minutes, les filles listeront ce qu'elles savent ou imaginent de la puberté chez les garçons, les garçons listeront ce qu'ils savent ou imaginent de la puberté chez les filles. Lors du retour en grand groupe, les rapporteurs exposent et retranscrivent sur un <i>paper-board</i> sans commentaire, les productions respectives. L'intervenant se servira des apports de chaque groupe pour animer le débat et attirer l'attention sur les représentations et les idées fausses qui auront pu émerger.</p>
À l'issue de ce module	<p>Les élèves auront complété ou renforcé les connaissances liées aux transformations pubertaires et à leurs conséquences. Ils auront pu, à l'occasion de ces échanges, exprimer leurs interrogations, leurs inquiétudes éventuelles. Ils auront ainsi compris que la puberté et ses différentes manifestations font partie intégrante de la construction de la personne et sont une étape de l'évolution de la sexualité.</p>

F

iche 4 – de l'éveil de la sexualité

à la rencontre de l'autre

Objectifs

- Mettre des mots sur les interrogations, émotions, sensations qui surviennent à l'adolescence.
- Comprendre ce qui est en jeu dans la relation à l'autre.
- Susciter une réflexion sur la notion d'égalité entre filles et garçons.

Repères/réflexions

L'éveil sexuel

L'adolescence est un temps de passage, de bouleversement intérieur fait de transformations successives physiques, psychiques, sociales.

L'éveil sexuel se définit par la prise de conscience de se sentir et d'être perçu comme être sexué et génitalisé. Le trouble vient de ce que l'autre apparaît différemment, comme une personne sexuée. Cette nouvelle perception se traduit par une multitude d'émotions et de sentiments, une excitabilité sexuelle nouvelle, des pulsions qui peuvent être vécues comme inquiétantes. Les jeunes ont besoin de savoir que ce qu'ils ressentent n'est pas exceptionnel, ni anormal, et que c'est le début d'un processus d'ouverture à autrui.

Ces nouvelles pulsions sexuelles qui l'animent contribuent aussi à la construction de son imaginaire érotique sous forme de fantasmes, de rêves éveillés ou nocturnes et l'aident à anticiper la relation, à imaginer sa rencontre érotique, à élaborer et différer son désir.

Source d'attrait, ou de rejet, l'adolescent doit ainsi faire l'apprentissage de l'altérité sexuée.

Pour construire sa sexualité d'adulte, l'adolescent doit, dans ses rapports avec les autres, quitter le modèle de la sexualité infantile inscrite dans la seule tendresse et assumer la part du désir qui va s'exprimer dans la relation sexuelle.

C'est un véritable travail d'élaboration, de construction, de maturation qui va s'étaler dans le temps.

Ce nouveau langage s'acquiert progressivement au contact des autres.

À cette période, l'agir sexuel se traduit parfois par des conduites d'expérimentation visant autant à se rassurer soi-même qu'à découvrir l'autre. Se pose alors la question de la rencontre. Pour répondre à cette préoccupation, les adolescents font appel à l'imagination, aux mythes, aux médias qui exercent une véritable influence sur l'agir sexuel en proposant un modèle souvent peu réaliste où tout semble affaire de séduction et de technique. Les comportements d'approche et d'invite se manifestent de façon différente selon le sexe et la personne, donnant parfois lieu à une certaine confusion de sens, aussi bien pour ceux qui les adoptent que pour ceux qui en sont témoins. Les adolescents semblent très tôt savoir « comment faire », alors qu'ils ont surtout besoin d'être rassurés sur leur capacité d'être aimés, de plaire, de rentrer en relation avec les autres, d'accéder au plaisir, de faire des enfants.

Le premier rapport sexuel

Le premier rapport sexuel est encore aujourd'hui un rite de passage, aussi bien pour les filles que pour les garçons, dont la valeur symbolique, en ce qui concerne la virginité, semble plus forte pour les filles, et est sans doute à mettre en lien avec l'appartenance culturelle. Généralement, à cette étape de leur construction, les filles semblent attacher une plus grande importance à la relation amoureuse, alors que les garçons paraissent davantage préoccupés par une approche plus « technique ». Cette différence peut en partie s'expliquer par les spécificités anatomophysiologiques qui facilitent une sexualité plus génitale pour les garçons, mais aussi par l'influence des modèles sociaux de la virilité. Les filles vont plutôt avoir tendance à privilégier une sensualité plus large faite de séduction et de caresses. Pour autant, ce constat reste généraliste et ne doit pas induire que cette capacité ne se développe pas aussi chez les garçons.

Ces différences doivent être évoquées avec les jeunes pour éviter une trop grande incompréhension et surtout amener garçons et filles à prendre conscience de leurs attentes respectives et du chemin à parcourir pour se rencontrer.

	<p>– Scénario 2</p> <p>Charlotte attend que son copain Denis vienne la chercher pour aller au cinéma avec des amis.</p> <p>Charlotte est tout heureuse d’avoir pu acheter la nouvelle jupe qu’elle porte. Cette jupe, Denis l’avait admirée sur une copine à eux, Julie.</p> <p>Denis arrive, il regarde Charlotte des pieds à la tête, il est furieux.</p> <p>Denis: « Tu m’enlèves cette jupe tout de suite! »</p> <p>Charlotte: « Mais, pourtant, tu la trouvais belle sur Julie! »</p> <p>Denis: « C’est pas pareil, sur Julie c’était très bien, mais toi, c’est pas pareil, tu es ma copine! Alors, c’est simple, si tu veux qu’on sorte ensemble, tu enlèves cette jupe et tu remets un jean! »</p> <p>– Scénario 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marc et Sophie se connaissent depuis un mois, ils décident aujourd’hui de faire l’amour. Marc est bien décidé à ne pas utiliser de préservatif et Sophie, elle, veut en utiliser: imaginer leur discussion. • Véronique est très amoureuse de Michel. Il est délicat et patient et voudrait passer à une relation sexuelle avec elle. Elle se souvient de sa première expérience avec un autre garçon, qui s’est mal passée. Depuis, dès que Michel se fait tendre ou amoureux, Véronique se crispe et repousse Michel qui ne comprend plus... • Toufik et Marie se retrouvent seuls, après une longue rupture. Marie a jeté sa boîte de pilules après le départ de son amoureux. Et là, en le revoyant, elle lui tend les bras! Imaginer la suite...
<p>À l’issue de ce module</p>	<p>Les adolescents auront eu l’occasion d’échanger, de s’écouter et de comprendre que le « savoir-faire » ne suffit pas, qu’il faut aussi dialoguer avec l’autre pour mieux tenir compte de ses souhaits et ses refus.</p> <p>Ils auront compris l’importance de faire leurs propres choix, de respecter les attitudes et les choix des autres, car chacun donne à la relation sexuelle un sens différent. L’essentiel est d’être en accord avec soi, de pouvoir échanger avec son partenaire pour ne pas se sentir exploité, coupable ou insatisfait.</p>

F

iche 5 – identité sexuelle,

rôles et stéréotypes de rôles

Objectifs généraux

- Connaître certaines notions indispensables (l'identité sexuelle, les rôles et les stéréotypes sexuels, l'orientation sexuelle).
- Identifier en quoi la société contribue à la construction sociale des rôles féminins et masculins.
- Développer l'esprit critique vis-à-vis des stéréotypes.

Repères/réflexions

Identité sexuelle

C'est le fait de se sentir un homme ou une femme et d'être reconnu socialement comme tel. Cette identité n'est pas innée, elle s'élabore pendant les premières années de la vie et peut s'énoncer au moment de l'acquisition du langage. Elle sera confirmée à l'adolescence. Elle est le résultat d'une construction dans laquelle interviennent différents facteurs : le sexe génétique, les caractéristiques corporelles sexuelles de la personne, la représentation que ses parents ont pu en avoir (« le bébé imaginaire »), la façon dont elle se sent perçue par les autres, son état civil, l'éducation, la société dans laquelle elle vit.

Rôles sexuels

Ils sont la traduction en actes et en comportements de l'identité sexuelle avec des variations importantes selon les sociétés et leur histoire. Dans toutes les sociétés, il y a des tâches qui sont considérées comme plus ou moins réservées à chacun des sexes ; dans la majorité des sociétés connues, les hommes occupent les places liées au pouvoir et organisent les lois permettant de pérenniser cette situation. La société aujourd'hui remet en cause ces rôles sexuels en ne les considérant plus comme immuables. Des lois récentes sur l'égalité des sexes soulignent cette évolution (en lien avec la parentalité, le travail...)

Stéréotypes de rôles sexuels

Il s'agit d'une caricature des rôles sexuels auxquels chacun n'aurait qu'à se conformer, sans tenir compte des variabilités sociales et individuelles. Ces stéréotypes sont plus souvent dévalorisants pour le sexe féminin. La publicité et les médias ont tendance à renforcer ces stéréotypes dans lesquels les adolescents se confortent pour se rassurer et se structurer dans leur identité sexuelle.

Orientation sexuelle

C'est le choix de « l'objet de désir », tout ce qui porte vers l'un ou l'autre sexe, le désir, l'attraction érotique, les sentiments, la capacité de projet. Cette attraction vers des personnes de l'autre sexe (hétérosexualité) ou des personnes du même sexe (homosexualité) ne doit pas être confondue avec l'identité sexuelle.

C'est à l'adolescence que se produit le plus souvent la prise de conscience de l'orientation sexuelle, avec la possibilité de mise en actes de la sexualité. Les pratiques sexuelles peuvent dès lors relever de l'orientation, mais en être aussi distinctes, et ne dépendre que de la quête du plaisir. Il convient d'être attentif à ce que la loi du groupe n'enferme pas des adolescents dans une identité homosexuelle, à la suite d'expériences ou de rites illicites de passage (par exemple le bizutage) ne relevant que de pratiques sexuelles.

L'identité sexuelle, les rôles sexuels et les stéréotypes appartiennent à la sphère publique, ils sont connus de tous dans une société donnée. En revanche, l'orientation sexuelle et les pratiques sexuelles font partie de la sphère privée. L'orientation sexuelle ne devrait être connue que si la personne le fait savoir.

N. B. – Il est indispensable d'aborder le thème des rôles et des stéréotypes de rôles en se référant aux trois champs de la sexualité pour toutes les notions qui seront mises en évidence. Une réflexion sur ces thématiques permet de souligner auprès des jeunes que les rôles sexuels sont très largement dépendants de la société, qu'ils ne sont pas « naturels », ce qui ouvre des perspectives de discussion sur le sexisme.

Le travail sur l'orientation sexuelle permet d'aborder le thème de l'homosexualité, qui inquiète les

adolescents, mais aussi d'ouvrir le débat sur l'homophobie.

Activités/animations

Module 1 – les bonnes définitions														
Objectif opérationnel	Aider les élèves à trouver le sens exact des termes utilisés.													
Outils proposés : – tableau de définitions	Replacer la bonne définition en face du terme approprié :													
	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Termes</th> <th>Définitions</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Identité sexuelle</td> <td>Récit fabuleux, croyance au sujet de la sexualité</td> </tr> <tr> <td>Rôle sexuel</td> <td>Tout ce qui porte vers l'autre, le désir, l'attrance érotique, les sentiments, la capacité de projet...</td> </tr> <tr> <td>Stéréotype sexuel</td> <td>Conscience d'appartenir au sexe masculin ou féminin</td> </tr> <tr> <td>Préjugé sexuel</td> <td>Comportement exprimant son appartenance au sexe masculin ou féminin</td> </tr> <tr> <td>Mythe sexuel</td> <td>Acte ou modèle auquel l'individu croit devoir se conformer</td> </tr> <tr> <td>Orientation sexuelle</td> <td>Opinion toute faite, sans examen, au sujet de la sexualité</td> </tr> </tbody> </table>	Termes	Définitions	Identité sexuelle	Récit fabuleux, croyance au sujet de la sexualité	Rôle sexuel	Tout ce qui porte vers l'autre, le désir, l'attrance érotique, les sentiments, la capacité de projet...	Stéréotype sexuel	Conscience d'appartenir au sexe masculin ou féminin	Préjugé sexuel	Comportement exprimant son appartenance au sexe masculin ou féminin	Mythe sexuel	Acte ou modèle auquel l'individu croit devoir se conformer	Orientation sexuelle
Termes	Définitions													
Identité sexuelle	Récit fabuleux, croyance au sujet de la sexualité													
Rôle sexuel	Tout ce qui porte vers l'autre, le désir, l'attrance érotique, les sentiments, la capacité de projet...													
Stéréotype sexuel	Conscience d'appartenir au sexe masculin ou féminin													
Préjugé sexuel	Comportement exprimant son appartenance au sexe masculin ou féminin													
Mythe sexuel	Acte ou modèle auquel l'individu croit devoir se conformer													
Orientation sexuelle	Opinion toute faite, sans examen, au sujet de la sexualité													
– photo-expression	Avec cet outil, construit à partir d'images de magazines, de publicités, identifier ce qui est le plus représentatif des définitions étudiées ci-dessus.													
À l'issue de ce module	Les jeunes auront une compréhension plus juste de certaines notions auxquelles on a recours lorsque l'on parle de sexualité, en particulier les références aux stéréotypes fréquemment utilisés dans les médias. Ils sauront aussi différencier l'orientation sexuelle, qui relève de l'intimité des personnes, de l'identité sexuelle, qui relève de l'espace social.													

Module 2 – rôles et stéréotypes de rôles	
Objectifs opérationnels	– Aider les élèves à identifier les stéréotypes de rôles sexuels. – Leur permettre de parler sans gêne ni honte de situations non traditionnelles.
Outils proposés : – abaque	Les animations peuvent être utilisées en collège (classes de 4 ^e et 3 ^e) et en lycée. Propositions de phrases concernant les rôles sexuels et stéréotypes de rôles sexuels : – « Il est normal qu'une femme gagne 20 % de salaire en moins qu'un homme. » – « Un homme n'a pas les compétences pour être assistant maternel. » – « Une fille est faite pour être mère. » – « Les mères de famille ne doivent pas avoir un métier. » – « Une femme qui s'habille sexy est une allumeuse. »

– « Les femmes expriment plus leurs sentiments que les hommes. »
 – « Contrairement aux femmes, les hommes peuvent faire l’amour sans être amoureux. »
 – « C’est normal qu’un homme aille voir ailleurs si sa femme refuse. »
 – « C’est le garçon qui doit faire les premiers pas. »
 – « Certains métiers sont adaptés pour les femmes, d’autres pour les hommes. »
 – « Le congé parental est aussi pour les pères. »

– **groupe de discussion**

– Séparer les filles et les garçons. Demander aux filles de lister les avantages et les inconvénients qu’elles imaginent à être un garçon. Les garçons listent les avantages et inconvénients à être une fille. Ce travail dure une vingtaine de minutes.
 – De retour en grand groupe, les listes sont présentées. Chaque point est repris et discuté par le groupe mixte.

– **portrait-robot (plutôt au collège)**

– Repérer dans ce tableau ce qui est le plus souvent attribué aux hommes ou aux femmes.
 – Puis demander aux élèves, répartis en petits groupes mixtes, d’élaborer un portrait-robot de personnages principaux masculins ou féminins mis en scène dans les feuilletons télévisés.

Rôle dans les médias	H	F	Qualités dans les médias	H	F
Prendre soin d’un enfant			Douceur		
Faire de la politique			Affirmation de soi		
Entretenir la maison			Force physique		
Faire la guerre			Ambition		
Faire les courses			Agressivité		
Être actif sexuellement			Sensibilité		
Faire un travail physique intense			Tendresse		
Prendre soin des autres			Séduction		
Exprimer ses sentiments			Esprit d’aventure		
Faire du sport de compétition			Autonomie		
Gérer l’argent			Force de caractère		

– **étude de magazines (plutôt au lycée)**

Les jeunes réunis en petits groupes analyseront, au travers de la grille de lecture qui suit, des publicités choisies dans les magazines qui leur sont familiers.

Comment est perçue la femme ? – Attitude – Habillement – Symbole véhiculé	
Comment est perçu l’homme ? – Attitude – Habillement – Symbole véhiculé	
Analyse de la mise en scène ? – Le lieu – Le moment – Comportement des acteurs – Rêve ou réalité – Cadrage des images – Ambiance créée	

<p>À l'issue de ce module</p>	<p>L'attention des élèves aura été attirée sur les images stéréotypées de l'homme et de la femme véhiculées par la société ainsi que sur les valeurs et les normes qui les sous-tendent et sur la façon dont ces stéréotypes peuvent influencer leurs attentes.</p> <p>Il est essentiel qu'ils aient pris conscience de la nécessité de développer leur esprit critique pour permettre de construire leur propre personnalité et acquérir autonomie et liberté.</p>
-------------------------------	---

<h3>Module 3 – orientation sexuelle</h3>	
<p>Objectif opérationnel</p>	<p>Permettre aux jeunes d'identifier les stéréotypes liés à l'orientation sexuelle et véhiculés par la société.</p>
<p>Outil proposé : abaque</p>	<p>Quelques affirmations concernant l'orientation sexuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Une lesbienne est un garçon manqué. » - « Un homo est une fille manquée. » - « Tout le monde naît hétérosexuel. » - « On reconnaît un(e) homosexuel(le) à son attitude. » - « On peut toujours choisir sa sexualité. » - « Les homosexuel(le)s ont toujours beaucoup de partenaires. » - « Deux hommes qui s'embrassent sont sûrement des homosexuels. » - « Les homosexuels ne devraient pas avoir le droit de s'occuper d'enfants. » - « La fidélité n'existe que dans les couples hétérosexuels. » - « Un garçon qui joue à la poupée deviendra sûrement homosexuel. » - « L'homosexualité des filles est moins dérangeante que celle des garçons. »
<p>À l'issue de ce module</p>	<p>Les élèves auront été amenés à réfléchir sur les conséquences des stéréotypes et des jugements portés sur l'orientation sexuelle des personnes.</p> <p>Les notions d'égalité, de respect mutuel, d'acceptation des différences devront avoir été abordées.</p>

F

iche 6 – contraception et désir d'enfant

Objectifs

- Déterminer ce qui peut être en jeu dans le désir d'enfant à l'adolescence.
- Comprendre les responsabilités qu'imposent les capacités d'un corps adulte.
- Donner aux jeunes les moyens de s'approprier une démarche de contraception.

Repères/réflexions

La sexualité est à l'adolescence une composante incontournable de la construction des jeunes. Les changements physiologiques liés à la puberté sont de plus en plus précoces – 10 ans et demi pour les filles et 11 ans et demi pour les garçons –, et c'est à peu près un an plus tard qu'est atteinte leur maturité physiologique. Or celle-ci ne s'accompagne pas aussi vite de la maturité psychique nécessaire à la prise de conscience de leur corps et de leurs nouvelles capacités reproductrices. Cela veut dire que les adolescents sont en capacité de se reproduire sans pour autant que soit assurée leur aptitude ni à anticiper les effets de leurs actes ni à assumer toute forme de responsabilité liée à la parentalité.

Cette puberté plus précoce des jeunes, alliée à l'évolution de la société, des valeurs et des attitudes à l'égard de la sexualité, semble concourir au fait que certains parmi les plus jeunes dans nos sociétés occidentales s'engagent plus tôt dans des relations sexuelles, sans avoir intégré les informations, notamment sur la contraception, qui leur sont pourtant largement accessibles.

Ce décalage entre capacité physiologique et maturité psychosexuelle permet de comprendre que les

maternités à l'adolescence sont en majorité non désirées et liées à un défaut ou une absence de contraception. En effet, les chiffres montrent qu'en 1997, 75 % des grossesses chez les adolescentes ont fait l'objet d'une demande d'IVG.

Par ailleurs, 3 000 enfants environ naissent chaque année en France de mères de moins de 16 ans. Il ne s'agit pas toujours dans ces cas de prise en charge tardive, d'absence ou d'erreur de contraception : certaines de ces grossesses sont désirées et voulues pour des motivations diverses et variées, conscientes ou non, par la mère et/ou le couple¹³.

Or la société actuelle reconnaît difficilement l'existence d'un désir d'enfant chez l'adolescent ou l'adolescente, ainsi que la souffrance que cette non-reconnaissance peut engendrer et qui peut conduire à un passage à l'acte. Comment dès lors reprocher à un jeune père, ou même à une jeune mère, de ne pas assumer ses responsabilités parentales si personne ne lui reconnaît son rôle ? En effet, même si c'est l'existence de l'enfant qui crée le père et la mère, la présence de l'enfant ne suffit pas à créer la fonction et la responsabilité de parents.

On ne naît pas parents, on le devient pour la vie. Cette fonction amène à être responsable sur le plan familial et social, et demande d'acquiescer des connaissances sur les besoins de l'enfant.

L'information sur les conséquences liées à l'acte sexuel se doit d'être claire, simple, et permettre l'expression, particulièrement chez les jeunes adolescents, d'un désir d'enfant ou d'un non-désir d'enfant. Pour toutes les raisons invoquées, il est nécessaire de faire réfléchir les collégiens et les lycéens non seulement sur les enjeux physiologiques d'une relation sexuelle, mais aussi sur ses enjeux psychiques et affectifs.

13. Voir *L'Éducation à la sexualité au collège et au lycée. Guide du formateur, op. cit.*, p. 19 et 41.

Activités/animations

Module 1 – désir d'enfant							
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> – Permettre aux jeunes de s'exprimer face à un désir ou un non-désir d'enfant. – Les faire réfléchir sur les conséquences d'une grossesse ou d'une naissance à l'adolescence en introduisant les notions de compétences parentales et de co-responsabilité. 						
Outils proposés : – photo-expression – travail par petits groupes non mixtes	<p>À partir du Photolangage® « Adolescence, amour et sexualité¹⁴ » ou d'un ensemble de photos sélectionnées dans des revues grand public, choisir une photo qui représente un désir d'enfant et une photo qui représente un non-désir d'enfant.</p> <p>Les présentations faites par les jeunes amèneront l'animateur à développer ce qui sous-tend le désir ou non d'une grossesse et/ou d'un enfant à l'adolescence.</p> <p>Inviter les élèves à réfléchir sur les conséquences d'une grossesse ou d'une naissance sur les plans biologique, psychoaffectif et social à l'aide des deux tableaux ci-dessous.</p> <p>Deux types d'activités peuvent être envisagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> – chaque groupe complète les documents correspondant à son sexe ; – on peut également, dans chaque groupe, inciter les élèves à réfléchir sur les conséquences pour l'autre sexe. <p>Lors de la mise en commun, l'intervenant distingue les réponses de chaque sexe par des couleurs différentes, permettant ainsi de mettre en évidence la diversité de perception entre les garçons et les filles.</p>						
Conséquences d'une grossesse							
	Sur le plan biologique, physique	Sur le plan psychologique	Sur le plan des relations intra-familiales	Sur l'avenir scolaire et professionnel	Sur les relations affectives avec le partenaire, futur père/mère de l'enfant	Au regard de la loi	Autres
Pour une fille							
Pour un garçon							
Conséquences d'une naissance							
	Sur le plan biologique, physique	Sur le plan psychologique	Sur le plan des relations intra-familiales	Sur l'avenir scolaire et professionnel	Sur les relations affectives avec le partenaire, père/mère de l'enfant	Implication dans l'éducation de l'enfant au regard de la loi	Autres
Pour une fille							
Pour un garçon							

14. Voir p. 56, « Outils pédagogiques ».

<p>À l'issue de ce module</p>	<p>Les élèves devront avoir entendu que l'on peut avoir un désir d'enfant mais que celui-ci n'est pas toujours réalisable dans l'immédiat. Ils devront aussi avoir réfléchi au fait qu'une grossesse les amènera à faire un choix éclairé, sachant qu'une naissance aura des répercussions scolaires, professionnelles et sociales. Ils devront enfin avoir pris conscience des notions de responsabilité parentale et de co-responsabilité.</p>
-------------------------------	--

Module 2 – la parentalité (plutôt au lycée)	
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Aider les jeunes à déterminer ce qu'implique la parentalité. – Leur permettre de connaître les lieux d'information, de prise en charge et de soutien familial.
<p>Outils proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> – travail par petits groupes non mixtes <p>– document vidéo</p>	<p>Demander aux élèves d'établir la liste de ce qu'ils considèrent comme étant les besoins d'un enfant et les responsabilités parentales que cela implique. La mise en commun devra permettre de distinguer les besoins physiologiques (boire, manger, être propre...), les besoins psychologiques (amour, éducation, jeux...) et les besoins de protection (santé, sécurité, prévention de la maltraitance...).</p> <p>Ce travail devra aussi être l'occasion de faire émerger les éventuelles différences de perception du rôle du père et de la mère, et d'en débattre.</p> <p>À partir d'un documentaire ou d'une fiction sur des parents adolescents, organiser un débat autour des différentes motivations et conséquences d'une naissance à cet âge.</p>
<p>À l'issue de ce module</p>	<p>Les élèves auront approfondi les différentes motivations des jeunes mères et des jeunes pères. Ils auront abordé la place du père et seront sensibilisés sur les droits et les devoirs des jeunes parents. Une information sur les différents réseaux d'aide et de soutien leur aura été apportée.</p>

Module 3 – contraception (3^e et lycée)	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> – Faire émerger les éventuelles résistances à l'utilisation des moyens de contraception. – Faire prendre conscience que l'utilisation et l'adhésion à long terme à une contraception exigent à la fois information et motivation.
Outil proposé : abaque	<p>Liste d'affirmations répandues sur la contraception :</p> <ul style="list-style-type: none"> – « Mettre un préservatif fait perdre l'érection. » – « La première fois, on ne risque rien. » – « Quand on fume, on ne peut pas prendre la pilule. » – « Avec la pilule du lendemain, tout est possible. » – « Pour prendre la pilule, je dois avoir l'autorisation de mes parents. » – « C'est à la fille de s'occuper de la contraception. » – « Il est normal qu'un garçon n'utilise pas un préservatif si la fille n'en veut pas. » – « Ce n'est pas facile d'acheter des préservatifs. » – « Un préservatif, c'est trop cher. » – « L'ovulation se produit environ le 14^e jour. »
À l'issue de ce module	<p>Les élèves auront débattu et réfléchi sur les idées reçues et les réalités concernant les méthodes de contraception. Ils auront perçu en particulier que l'adhésion durable à un moyen de contraception adapté leur demande d'être conscients de leurs choix et de ce qu'ils impliquent.</p> <p>À la fin de la séance seront également transmis des documents sur les différents moyens de contraception, les lieux de ressources locales afin d'y obtenir des informations complémentaires, des réponses personnalisées en termes de moyens contraceptifs et/ou d'IVG.</p>

F

iche 7 – prévention des infections

sexuellement transmissibles

Objectifs

- Mettre à jour les connaissances des élèves sur les infections sexuellement transmissibles (IST) et le sida, les risques encourus, les modes de prévention, le dépistage et les traitements.
- Favoriser l'exercice de la responsabilité individuelle et collective en matière de prévention.
- Apprendre à connaître et utiliser les ressources spécifiques d'information, d'aide et de soutien.

Repères/réflexions

La prise de risques à l'adolescence

L'envie de prendre des risques est particulièrement active à l'adolescence et répond à quatre besoins :

- se distinguer des adultes ;
- apprendre à connaître les limites du pouvoir que l'on exerce sur son propre corps ;
- renforcer l'estime de soi par la victoire sur la peur et la difficulté ;
- faire corps avec le groupe des pairs, être mieux accepté, admiré pour son courage.

C'est en cherchant à définir ses propres limites que l'adolescent s'affirme, construit son identité et qu'il se détermine au travers d'expériences personnelles faites de réussites et d'échecs.

Pour se construire, l'adolescent doit pouvoir se confronter aux repères et aux limites que doivent fixer les adultes.

La sexualité non protégée chez l'adolescent peut être due à l'ignorance, mais il n'en reste pas moins que l'influence de croyances et d'attitudes caractéristiques à cet âge doit être prise en compte :

- sentiment de toute-puissance et d'invulnérabilité propre à cette période ;
- tentation de la prise de risques délibérée. La sexualité non protégée est dans certains cas moins accidentelle que délibérément risquée ;
- idéalisation du principe de confiance en l'autre ;

– difficulté d'affirmation de soi, s'accompagnant souvent de la crainte du jugement et du regard de l'autre ;

– opposition active au discours préventif de l'adulte, liée au désir de s'affirmer et de s'individualiser.

Il ne faut pas occulter par ailleurs la mauvaise anticipation des effets désinhibiteurs des substances psychoactives et leurs conséquences en terme de prise de risques.

De la même façon, les opinions, représentations sur le sida et sur l'utilisation de préservatifs peuvent faire obstacle à des comportements de prévention : les à priori concernant la fiabilité incertaine du préservatif, la diminution du plaisir sexuel, la perception négative par le partenaire d'un rapport protégé constituent certaines des résistances aux attitudes de prévention chez les filles comme chez les garçons.

En raison même de ces caractéristiques liées à la prise de risques à l'adolescence, les informations données se doivent d'autant plus d'être claires, cohérentes, mais également et surtout, d'être accompagnées d'encouragements et de confiance dans la capacité que les jeunes ont à intégrer des comportements de prévention : ils ont en effet des ressources, parfois sous-estimées des adultes, leur permettant de réussir et de se développer positivement.

Comportement sexuel des jeunes

En France, comme aux États-Unis et dans d'autres pays d'Europe, la recrudescence récente de nouveaux cas de syphilis et d'autres infections sexuellement transmissibles, ainsi que les données d'enquêtes sur les « Connaissances, attitudes, croyances et comportements » (enquêtes KABP, réalisées sous l'égide de l'ANRS) laissent penser que l'incidence de l'infection VIH a augmenté dans les deux dernières années.

La dernière enquête, en 2001, a montré une connaissance plus floue des modes de transmission du sida dans la population générale, une perception atténuée du risque du sida, un désintérêt à l'égard de la maladie, une baisse de l'utilisation du préservatif au cours

des douze derniers mois et une moindre sensibilisation des jeunes. Les premiers signes d'un relâchement des comportements de prévention sont ainsi mis en évidence¹⁵.

Ressources d'information, d'aide et de soutien

Où s'informer ? Où et avec qui en parler ? :

- dans l'établissement scolaire : le médecin, l'infirmière, l'assistante de service social qui écoutent, informent et orientent si nécessaire en toute confidentialité ;
- hors de l'établissement scolaire : les structures locales d'accueil et d'information, les consultations de dépistage anonyme et gratuit ;
- les numéros verts anonymes et gratuits ;
- les sites Internet appropriés.

Pour trouver les adresses et numéros utiles, se reporter aux rubriques « Centres de documentation,

associations ou organismes », « Numéros verts », et « Numéros azur » fournis en annexes, p. 57.

Les infections sexuellement transmissibles (IST) dont le sida

Dix Questions sur le VIH, document d'information réalisé avec la direction générale de la Santé et actualisé en 2004, peut être consulté sur Eduscol : <http://eduscol.education.fr/D0060sida2004.pdf>

Ce document a pour objectif de contribuer à combattre les rumeurs, les idées fausses sur le sida et permettre une meilleure perception des risques de transmission. Destiné en priorité aux lycéens, il peut aussi utilement servir d'appui aux équipes éducatives pour organiser la discussion avec les élèves de collèges et de lycées.

D'autres informations peuvent également être consultées sur le site du CRIPS : www.lecrips.net et sur le site de France 5 : <http://education.france5.fr/sida>

Activités/animations

Module 1 – représentations, mythes et réalités	
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'expression des élèves sur leurs représentations et connaissances des IST et du sida. - Confronter les représentations et croyances aux connaissances scientifiques actuelles.
Outils proposés : - portrait chinois - abaque	<p>À partir du mot « sida » ou « IST ».</p> <p>Choisir une dizaine d'affirmations dans l'ensemble de ces propositions, en tenant compte de l'âge, de la maturité des élèves auxquels on s'adresse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « L'amour protège de tout. » - « Il existe un préservatif féminin. » - « Mettre un préservatif fait perdre l'érection. » - « Lorsqu'on attrape le sida, on s'en rend compte. » - « Une fille qui propose un préservatif est une habituée. » - « Si on se connaît bien, on est protégé du sida. » - « On peut avoir une IST même avec un seul partenaire. » - « Si on a eu déjà une fois une IST, on n'en a plus. » - « Il n'y a aucun risque quand il n'y a pas pénétration. » - « Quand on a eu un rapport non protégé, il n'y a plus rien à faire. » - « La pilule protège des IST et du sida. » - « Les IST non traitées peuvent avoir des conséquences graves. » - « Le préservatif (masculin ou féminin) est le seul moyen de se protéger des IST et du sida lors des rapports sexuels. » - « Avec la trithérapie, maintenant le sida est guérissable. » - « Une femme peut devenir stérile à cause d'une IST non traitée. » - « Dans les centres de planification, les mineurs peuvent consulter gratuitement et anonymement. »

15. <http://www.anrs.fr/index.php/article/articleview/983/2/324>

F

iche 8 – argent et sexualité

Objectifs

- Mettre en évidence les différentes formes d'exploitation commerciale de la sexualité.
- Développer l'esprit d'analyse et de critique face à ces situations.

Repères/réflexions

Exploitation sexuelle

L'exploitation sexuelle consiste à tirer un profit d'ordre sexuel au détriment d'une personne. Elle peut revêtir différentes formes : la prostitution, la pornographie, le tourisme sexuel, la nudité commerciale, le harcèlement et les violences sexuelles.

Lorsqu'il existe une forme de reconnaissance par la société de la dimension économique de la sexualité, on parlera alors d'exploitation commerciale de la sexualité : c'est le cas pour la prostitution, la pornographie, le tourisme sexuel, la nudité commerciale. Certaines formes d'exploitations sexuelles sont sanctionnées par la loi : le tourisme sexuel à l'égard des mineurs, les violences sexuelles, le harcèlement. *A contrario*, la prostitution, la pornographie, la nudité commerciale, lorsqu'elles concernent des personnes majeures, sont tolérées.

L'exploitation sexuelle est une forme moderne de l'esclavagisme qui est incompatible avec la dignité et la valeur de la personne humaine.

Les médias

L'utilisation de la sexualité dans les médias est devenue omniprésente dans les campagnes publicitaires. L'adéquation entre le produit à vendre et les images proposées est parfois très difficile à cerner. Utiliser la sexualité en publicité, c'est promouvoir, en même temps que les produits, certaines valeurs et attitudes en matière de sexualité. Il ne saurait être question de diaboliser les images publicitaires faisant référence à la sexualité mais plutôt d'amener les adolescents à en décoder le sens et la portée. L'analyse des messages permet de noter une absence de repères concernant le lieu, le temps, le contexte, ce qui facilite projection et identification. De la même façon, les

notions de travail, d'argent, de consentement et les rapports de pouvoir entre les individus y sont représentés de manière stéréotypée. D'autre part, la sexualité est toujours présentée sous une forme fascinante, éludant les conséquences éventuelles de l'acte sexuel.

Ce travail d'analyse et de « déconstruction » de l'image permet de développer l'esprit critique des adolescents et de trouver le message médiatique implicite.

La prostitution

La prostitution se définit comme le fait d'offrir des services sexuels, d'une manière généralement anonyme et sans affection, en échange d'une rétribution financière. Elle a un statut ambigu puisqu'elle n'est pas interdite en tant que telle pour un adulte, mais que la sollicitation du client l'est, ce qui permet une certaine répression. Le proxénétisme est interdit par la loi.

En dépit d'une sortie de l'ombre, voire d'un affichage médiatique parfois valorisant, la prostitution demeure un bastion de la discrimination et de l'exploitation sexuelles.

Le fait de se prostituer n'est pas sans risques psychologiques et/ou physiques, et n'est pas aussi simple à intégrer dans l'image et l'estime que l'on a de soi.

Le travail conduit sur ce sujet doit être en particulier l'occasion de rappeler que la pédophilie est un crime et que la prostitution des mineurs est interdite par la loi, infractions également reconnues par la juridiction française, quand elles s'exercent dans le cadre de l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme.

La pornographie

La pornographie renvoie aux images de relations sexuelles purement génitales, sans amour et sans fins procréatrices. C'est l'accès à une sexualité, sans intimité, sans résistance ni séduction. Elle se caractérise par l'irréalisme des images et des situations.

La pornographie sert l'économie et représente un marché mondial en extension. En effet, elle est aussi synonyme de consommation. Le fait de payer donne accès à une sexualité sans risques ni tabous, reproductible à l'infini, sans investissement relationnel.

La pornographie atteint un très large public et en particulier les jeunes qui font souvent circuler entre eux des revues ou des vidéos. Les adolescents regardent ces films dans une optique d'apprentissage, alors que la pornographie ne répond pas à leurs questions mais leur en pose d'autres. De plus, la facilité d'accès à ce type d'images (cassette vidéo, Internet) en fait souvent leur seule source d'information. La projection dans les rôles proposés par ces films sous-entend une incapacité à rentrer en relation avec l'autre et une absence de respect de soi et de l'autre. Il est alors important qu'il y ait une parole d'adulte à ce sujet, afin de les aider à analyser et à comprendre

les rouages de ces images et leurs messages, et en particulier de leur permettre de différencier fantasme, rêverie et réalité¹⁶.

La prévention de l'exploitation commerciale de la sexualité passe par une éducation non sexiste et l'apprentissage du respect de son corps. Cette éducation doit permettre notamment de développer des compétences psychosociales contribuant à créer des relations hommes-femmes équilibrées et respectueuses.

La mixité doit permettre de faire évoluer les relations filles-garçons vers plus d'égalité et de compréhension mutuelle.

Activités/animations

Module 1 – exploitation commerciale de la sexualité																			
Objectif opérationnel	Aider les jeunes à savoir reconnaître les différentes formes d'exploitation commerciale de la sexualité et identifier ses causes et ses répercussions.																		
Outils proposés : – <i>brainstorming</i> indirect – travail sur un tableau	<p>Donner quatre post-it à chaque élève (couleur différente pour les garçons et les filles) et leur demander de noter sur chacun un mot évoqué par « sexe et argent ».</p> <p>La mise en commun doit permettre de faire apparaître les différentes formes d'exploitation commerciale de la sexualité et de souligner s'il y a lieu les points communs et/ou les différences selon les sexes.</p> <p>Pour chacune des formes d'exploitation sexuelle citées dans le premier tableau, les élèves, par groupes de quatre ou cinq, recherchent, avec l'aide des propositions du second tableau, les raisons et/ou les conséquences, pour les personnes qui s'adonnent à ces commerces.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="3">Formes d'exploitation sexuelle</th> </tr> <tr> <th></th> <th>Raisons</th> <th>Conséquences</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Pornographie</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Exploitation commerciale de la nudité</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Prostitution</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Exploitation sexuelle dans le tourisme</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Formes d'exploitation sexuelle				Raisons	Conséquences	Pornographie			Exploitation commerciale de la nudité			Prostitution			Exploitation sexuelle dans le tourisme		
Formes d'exploitation sexuelle																			
	Raisons	Conséquences																	
Pornographie																			
Exploitation commerciale de la nudité																			
Prostitution																			
Exploitation sexuelle dans le tourisme																			

16. Voir *L'Éducation à la sexualité au collège et au lycée. Guide du formateur, op. cit., p. 46.*

Raisons et conséquences de ces exploitations sexuelles	
Non-respect	Humiliation
Conflit familial	Cruauté mentale
Désir d'exhibition	Blessure physique
Violence physique	Problèmes sexuels
Stéréotypes sexuels	Abus de drogue
Contournement de la loi	Problèmes scolaires
Volonté d'humilier	IST/SIDA
Amour	Grossesse non désirée
Esclavage et/ou violence envers les enfants	Avoir des relations sexuelles avec des partenaires multiples
Influence de la drogue	Image négative du corps
Influence de la pornographie	Perte de confiance en soi
Besoin de domination	Agressivité
Misère familiale	Appât du gain
Mépris	Plaisir
Dépression	Être connu comme acteur/actrice
Dévalorisation et soumission	Absence d'information
Plaisanterie	Influence des médias
Un métier comme les autres	Peur
Isolement	Autres

À l'issue de ce module	<p>Les élèves seront capables de citer les différentes formes d'exploitation commerciale de la sexualité et d'en formuler une définition générale.</p> <p>Ils auront pris conscience des enjeux et des répercussions de l'exploitation sexuelle et de ses composantes commerciales pour les différents protagonistes.</p> <p>Il sera utile de faire un rappel des lois qui s'y rapportent.</p> <p>Il est possible de reporter à la fiche 2 « Loi et sexualité », p. 19 à 22.</p>
------------------------	--

Module 2 – exploitation commerciale de la nudité													
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> – Permettre d'identifier le message sexué explicite et/ou implicite présent dans de nombreux messages publicitaires et clips vidéo, et utilisés pour vendre des produits. – Aider les jeunes à prendre conscience de la violence et du sexisme que recèlent de nombreux clips vidéo et publicitaires. 												
Outil proposé : lecture de documents	<p>À partir d'une séquence de publicité télévisée ou d'une photo-expression constituée d'images publicitaires, faire remplir une des deux grilles de lecture proposées en groupes de quatre ou cinq élèves).</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Grille 1</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Quel est le produit vendu ?</td> <td></td> </tr> <tr> <td>À qui s'adresse-t-il ? (Âge, sexe, profession)</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Décrire les personnages présentés ou la situation</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Existe-t-il une cohérence entre le produit à vendre et les personnages ? Laquelle et si non, pourquoi ?</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Quel message sexué est véhiculé ?</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Grille 1		Quel est le produit vendu ?		À qui s'adresse-t-il ? (Âge, sexe, profession)		Décrire les personnages présentés ou la situation		Existe-t-il une cohérence entre le produit à vendre et les personnages ? Laquelle et si non, pourquoi ?		Quel message sexué est véhiculé ?	
Grille 1													
Quel est le produit vendu ?													
À qui s'adresse-t-il ? (Âge, sexe, profession)													
Décrire les personnages présentés ou la situation													
Existe-t-il une cohérence entre le produit à vendre et les personnages ? Laquelle et si non, pourquoi ?													
Quel message sexué est véhiculé ?													

	Grille 2	
	Comment est perçue la femme ? – Attitude – Habillement – Symbole véhiculé	
	Comment est perçu l'homme ? – Attitude – Habillement – Symbole véhiculé	
	Analyse technique du scénario – Le lieu – Le moment – Comportement des acteurs – Rêve ou réalité	
	Analyse de la mise en scène – Cadrage des images – Ambiance créée	
Lors de la mise en commun, chaque groupe présentera son travail. Les autres participants pourront ensuite compléter la présentation par leurs réflexions.		
À l'issue de ce module	Les élèves auront des éléments leur permettant de développer une analyse critique des messages médiatiques pour acquérir une culture de l'image, gage d'un choix éclairé.	

Module 3 – la pornographie	
Objectif opérationnel	Permettre aux jeunes d'analyser et de comprendre les enjeux de la proposition pornographique.
Outil proposé : abaque	Liste d'affirmations concernant la pornographie : – « Dans les films pornos, les femmes ont toujours envie. » – « Les acteurs font ces films pour l'argent. » – « C'est un bon moyen pour apprendre. » – « Si on regarde avec sa copine, ça lui donne envie. » – « Les actrices le font parce qu'elles aiment ça. » – « Ça peut faire peur aux filles. » – « Tous les hommes aiment ça. » – « J'aimerais que mon copain, ma copine soit acteur de porno. » – « Ça permet d'être connu. » – « Ça peut faire peur aux garçons. » – « Le porno, ce n'est qu'un film, il n'y a rien de vrai. » – « Les filles disent qu'elles n'aiment pas, mais c'est parce qu'elles ont honte. »
À l'issue de ce module	Les jeunes auront pris conscience que la pornographie est la mise en images de fantasmes masculins et qu'elle ne correspond pas à la réalité d'une relation d'altérité.

Module 4 – la prostitution	
Objectif opérationnel	Aider les jeunes à changer leur regard face au phénomène prostitutionnel et aux mythes qui s’y rattachent.
Outil proposé : abaque	<p>Liste d’affirmations relatives aux idées reçues sur la prostitution :</p> <ul style="list-style-type: none"> – « C’est un métier comme les autres. » – « C’est un mal nécessaire qui permet d’éviter les viols. » – « S’ils y sont, c’est qu’ils le veulent bien. » – « C’est de l’argent facilement gagné. » – « Ils sont tous drogués. » – « La prostitution, c’est pour les filles. » – « Les clients sont tous des obsédés sexuels. » – « Le souteneur est un protecteur. » – « Internet met la prostitution à la portée de tous. » – « Elles (ils) font ça pour le plaisir. »
À l’issue de ce module	<p>Les jeunes auront acquis les bases d’une réflexion sur le respect et la dignité des personnes par l’analyse critique des clichés bien ancrés. De même, ils auront été amenés à réfléchir sur ce qui est en jeu dans une relation sexuelle, en particulier l’estime de soi, ainsi que les notions d’égalité et de compréhension mutuelle entre garçons et filles.</p> <p>Il sera utile de rappeler la loi en vigueur en France sur la prostitution des mineurs, le préambule de la convention de l’ONU de 1949 et, qu’en matière de tourisme sexuel commis au préjudice des mineurs, un citoyen français voyageant à l’étranger répond de ses crimes et délits devant la juridiction française.</p>

Les comportements sexuels des jeunes 17

Présentation de l'enquête HBSC

Les données épidémiologiques présentées ici sont issues de l'enquête *Health Behaviour in School-aged Children*¹⁸ (HBSC), conduite tous les quatre ans depuis 1982 par un réseau international de chercheurs en partenariat avec le bureau régional Europe de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Globalement, cette enquête vise à mieux appréhender, à travers leurs propres déclarations, la santé et le bien-être des jeunes de 11, 13 et 15 ans, leurs comportements de santé ainsi que le contexte social dans lequel ils évoluent.

La France a participé à l'enquête HBSC en 2002 pour la troisième fois consécutive, en compagnie de trente-quatre autres pays ou régions¹⁹.

Méthodes

Population

La population totale sur laquelle porte l'enquête HBSC en France se compose de 8 185 élèves de 11, 13 et 15 ans scolarisés du CM2 à la première année de lycée, dans des établissements publics et privés sous contrat en France métropolitaine. Les analyses présentées ici ne concernent que les 2 502 élèves de 15 ans (plus ou moins 6 mois) qui ont répondu aux questions sur la vie sexuelle.

Échantillonnage

L'enquête HBSC suit un protocole de recherche commun à tous les pays, afin notamment de standardiser au mieux les méthodes d'échantillonnage et

de recueil des données. Dans chacun des trente-cinq pays participants, un sondage aléatoire en grappe à deux niveaux (établissement puis classe) a été effectué. En France, une stratification a été établie sur six grandes régions, quatre catégories de type de communes et huit niveaux de formation²⁰.

Questionnaire

L'enquête HBSC repose sur un autoquestionnaire anonyme rempli en classe sous la responsabilité d'un enquêteur, médecin de l'Éducation nationale le plus souvent, infirmières ou assistantes sociales dans d'autres cas, plus rarement enseignants. Le recueil des données s'est déroulé entre mars et juin 2002.

Analyse statistique

Les analyses présentées ici sont bivariées (test d'indépendance du Khi), elles ont été réalisées avec le logiciel SPSS (version 12.0).

Questions

Dans tous les pays participant à l'enquête HBSC, le choix a été fait de ne poser les questions sur la sexualité qu'aux élèves de 15 ans, d'une part parce que la grande majorité des plus jeunes « répondants » à l'enquête n'est pas encore concernée par les rapports sexuels, d'autre part parce que dans de nombreux pays, l'investigation de ce domaine sensible, considérée par les parents et les responsables scolaires comme prématurée pour les élèves les plus jeunes, risquait de mettre en péril l'acceptabilité globale de l'enquête.

Les trois questions suivantes permettent d'appréhender la vie sexuelle des élèves de 15 ans.

– « As-tu déjà eu des rapports sexuels ? » (On dit aussi « fait l'amour ») [oui/non]

17. Emmanuelle Godeau, médecin, investigatrice principale de l'enquête HBSC France, Félix Navarro, médecin conseiller technique du recteur, Céline Vignes, statisticienne, académie de Toulouse.

18. Currie C., Roberts C., Morgan A., Smith R., Settertobulte W., Samdal O., Rasmussen V.-R., eds. *Young People's Health in Context. Health Behaviour in School-aged Children: international report from the 2001/2002 survey*, Denmark, Copenhagen, WHO Regional Office for Europe, 2004, p. 153-160 (*Health Policy for Children and Adolescents*, n° 4).

19. Allemagne, Angleterre, Autriche, Belgique flamande et francophone, Canada, Croatie, Danemark, Écosse, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, Grèce, Groenland, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Macédoine, Malte, Norvège, Pologne, Pays-Bas, pays de Galles, Portugal, République tchèque, Russie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine.

20. Godeau E., Grandjean H., Navarro F., *Enquête sur la santé des élèves de 11 à 15 ans en France (2002) – Données françaises de l'enquête internationale Health Behaviour in School-aged Children (HBSC)*, Éditions INPES, 2005 (à paraître).

Cette question portant sur les premiers rapports sexuels comportait l'équivalent de cette expression en langage plus familier (« faire l'amour ») afin d'aider les élèves à bien comprendre l'expression « rapports sexuels ». Le choix de l'expression synonyme, proposée internationalement, a été validé en France par une pré-enquête qualitative menée auprès de plusieurs classes d'élèves toulousains. Plus largement, des études de validité ont montré que les déclarations de jeunes à ce propos sont fiables et que la plupart d'entre eux interprètent la question comme portant sur les rapports vaginaux, ce qui exclut de fait d'autres formes de comportements sexuels. Il conviendra de noter que cette question vise à évaluer la prévalence dans la vie entière (puisque l'on demande aux jeunes s'ils ont « déjà » eu des rapports sexuels), elle ne donne donc pas d'indication sur la proportion des jeunes qui sont actuellement sexuellement actifs (et donc actuellement potentiellement à risques pour les grossesses et les IST).

– « Quel âge avais-tu quand tu as eu des rapports sexuels pour la première fois ? » [Je n'ai jamais eu de rapports sexuels/11 ans ou moins/12 ans/13 ans/14 ans/15 ans ou plus]

L'âge déclaré du premier rapport permet notamment de repérer la population des élèves s'engageant précocement dans les rapports sexuels, population considérée comme particulièrement à risques, car supposée avoir des relations sexuelles non protégées, avec toutes leurs conséquences négatives. Par ailleurs, on sait que le fait d'avoir des relations sexuelles précoces et non anticipées est corrélé avec d'autres prises de risques, telles que l'usage d'alcool et de drogues illicites.

– « Lors de ton dernier rapport sexuel, quelle méthode as-tu (ou ton partenaire) utilisée pour prévenir la grossesse (méthode de contraception) ? » [Je n'ai jamais eu de rapports sexuels (passe à la question suivante)/Aucune méthode de contraception n'a été utilisée (passe à la question suivante)/pilule contraceptive/préservatifs/crème spermicide/retrait/pilule du lendemain/autre méthode/je ne suis pas sûr(e)]

Notons ici que les répondants pouvaient cocher plusieurs réponses, afin de prendre en compte les cas d'utilisation couplée de méthodes contraceptives.

C'est un fait établi que les adolescents ont des difficultés à donner des réponses synthétiques de leur usage de la contraception, même pour de courtes périodes, parce qu'à leur âge ces comportements ne sont pas constants. Ils peuvent utiliser des préservatifs, prendre la pilule ou avoir recours à d'autres méthodes selon la situation et le partenaire du moment. De plus, à une question portant sur l'usage « habituel » ou « typique », les répondants (adultes ou jeunes) auront plus facilement tendance à répondre selon la désirabilité sociale perçue et leurs réponses seront donc globalement biaisées. En revanche, la fiabilité et la validité de questions

portant sur la dernière rencontre sont meilleures, cette approche a donc été retenue dans l'enquête HBSC.

Résultats

Expérience des rapports sexuels

Sur les 2 502 élèves de 15 ans qui ont répondu à la question, 21,3 % déclarent avoir déjà eu des rapports sexuels (non-répondants: 79 élèves soit 3,1 %).

Les garçons sont significativement plus nombreux que les filles à déclarer avoir déjà eu des rapports sexuels (25 % *vs* 17,7 %, $p < 0,001$).

Âge du premier rapport

526 élèves de 15 ans ont apporté une réponse à la question portant sur leur âge lors de leur premier rapport sexuel. Rappelons qu'il convient d'être prudent sur l'interprétation de ces données, puisque la plupart des jeunes de 15 ans n'ont pas encore eu de rapports sexuels au moment de l'enquête. Globalement, 30,8 % des répondants de 15 ans disent avoir eu leur premier rapport à 13 ans ou avant, 46,2 % à 14 ans et 23 % à 15 ans.

Les garçons sont significativement plus précoces que les filles: ils sont par exemple plus nombreux parmi les jeunes déclarant avoir eu des rapports à 13 ans ou moins (35,9 % *vs* 23,9 %; $p < 0,01$).

Usage de la contraception

La majorité des élèves sexuellement actifs peut être considérée comme efficacement protégée contre les grossesses non désirées. En effet, lors de leur dernier rapport sexuel, 89,3 % d'entre eux déclarent avoir (ou que leur partenaire a) utilisé soit le préservatif, soit la pilule, soit les deux, sans différence significative entre les deux sexes.

Comme nous venons de le voir, à la question des modes de contraception, les élèves pouvaient opter pour plusieurs réponses, c'est pourquoi la somme totale des pourcentages suivants est supérieure à 100 %. Le moyen de contraception le plus déclaré est le préservatif (81,6 %), chez les deux sexes (respectivement 85,5 % *vs* 76,2 %; $p < 0,01$), vient ensuite la pilule (30,8 %) sans différence significative entre les sexes, puis la pilule du lendemain (14,3 %). Signalons ici que la majorité (88,2 %) des élèves qui déclarent avoir utilisé la pilule du lendemain lors de leur dernier rapport a également déclaré l'usage de pilule et/ou de préservatif.

Le retrait, méthode dont l'efficacité, en particulier chez les adolescents, demeure plus qu'hypothétique, est néanmoins cité par 44 élèves, soit 8,3 % des répondants (5,5 % des garçons et 12,1 % des filles; $p < 0,01$). Enfin, quatre élèves (dont une seule fille) citent les crèmes spermicides (0,8 %), quatre une autre méthode non précisée (0,8 %) et onze (2,1 %) déclarent ne pas être sûrs de la méthode utilisée.

Regroupements de méthodes contraceptives (en %)			
Méthodes utilisées	Ensemble (n = 191)	Garçons (n = 111)	Filles (n = 80)
Préservatif et pilule	46,6	43,3	51,2
Préservatif et pilule et une autre méthode	17,8	22,5	11,3
Préservatif et une autre méthode (hors pilule)	30,4	31,5	28,7
Pilule et une autre méthode (hors préservatif)	4,2	2,7	6,3
Autre	1	0	2,5

Il semble particulièrement important de souligner le lien négatif qui existe entre la précocité des rapports sexuels et les déclarations d'usage du préservatif au dernier rapport. En effet, 75,3 % des jeunes de 15 ans ayant donné un âge de premier rapport de 13 ans ou moins déclarent avoir utilisé un préservatif lors de leur dernier rapport, alors que ceux ayant donné un âge de 14 ans sont 84 % dans ce cas, et ceux ayant donné un âge de 15 ans, 87,8 %. On ne retrouve pas de corrélation entre la précocité des rapports sexuels et les autres moyens de contraception, sauf pour ce qui concerne la pilule du lendemain, utilisée par 17,9 % de ceux ayant déclaré un âge au premier rapport de 13 ans ou moins, *vs* 15,6 % pour un âge de 14 ans et 6,6 % pour un âge de 15 ans.

Si l'on considère maintenant les associations de contraceptifs les plus fréquentes, on constate que l'association du préservatif et de la pilule est la plus fréquente : en effet, près de la moitié des élèves de 15 ans qui ont déclaré plus d'une méthode sont dans ce cas (46,6 %), puis vient l'association du préservatif avec un autre mode de contraception en dehors

de la pilule (30,4 %). On ne retrouve pas de différence significative entre les sexes.

Rapports sexuels et consommations de substances addictives

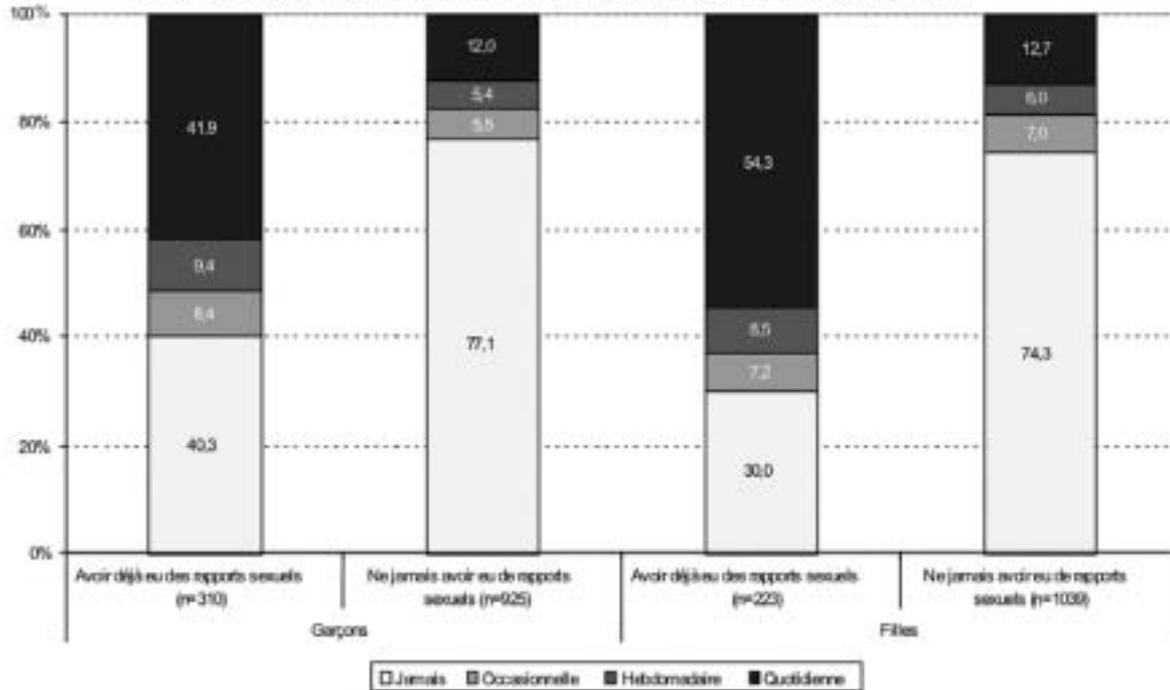
Les consommations actuelles de tabac et d'alcool, les ivresses et la consommation de cannabis déclarées dans la vie entière ont été comparées entre les jeunes ayant eu ou non des rapports sexuels.

Près de la moitié (47,1 %) des jeunes de 15 ans déclarant avoir eu des rapports sexuels déclarent fumer quotidiennement (contre 12,4 % seulement chez ceux qui n'ont pas encore eu de rapports sexuels); plus du tiers d'entre eux (36,1 %) déclarent consommer de l'alcool au moins une fois par semaine (contre 11,4 %); plus des deux tiers (69,1 %) avoir déjà consommé du cannabis et presque autant avoir déjà été ivres (61,7 %) (contre respectivement 37,2 % et 25,1 %). Ces différences sont toutes significatives ($p < 0,001$) et sont encore plus marquées chez les filles (voir le tableau ci-dessous et les deux graphiques page suivante).

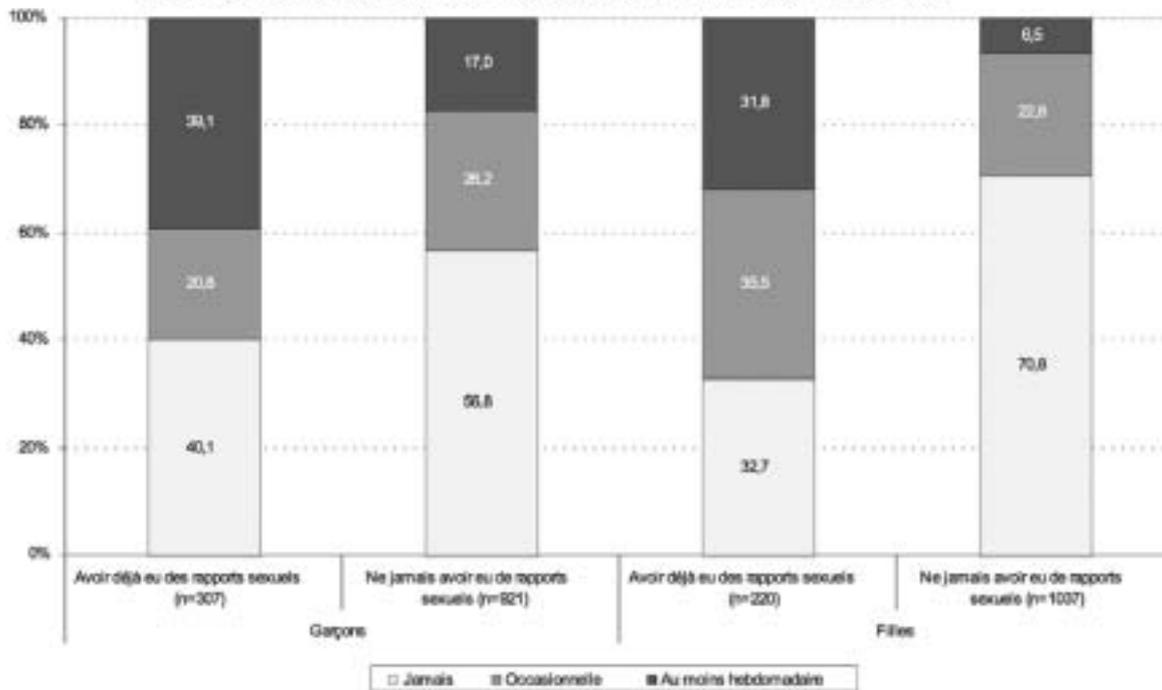
Association entre les rapports sexuels, l'ivresse et la consommation de cannabis (en %)				
Substances addictives Sexualité	Garçons		Filles	
	avoir déjà été ivre (n = 443)	avoir déjà consommé du cannabis (n = 581)	avoir déjà été ivre (n = 376)	avoir déjà consommé du cannabis (n = 517)
Avoir déjà eu des rapports sexuels	59,6	68,2	64,6	70,4
Ne jamais avoir eu de rapports sexuels	28,2	40	22,4	34,7

N.B. – $p < 0,001$ pour toutes les associations, quel que soit le genre.

Association entre les rapports sexuels et la fréquence de consommation de tabac selon le genre



Association entre les rapports sexuels et la fréquence de consommation d'alcool selon le genre



Discussion

Même si l'enquête HBSC n'est pas le meilleur moyen d'appréhender la vie sexuelle des jeunes Français, du fait, d'une part que les questions sur ce thème y sont trop peu nombreuses, d'autre part que les comportements étudiés ne concernent encore qu'une minorité de la population cible de l'enquête, elle n'en a pas moins le mérite d'apporter des données de base fiables. Un peu plus d'un jeune de 15 ans sur cinq (21,3 %) déclare avoir déjà eu des rapports sexuels, ce qui place les jeunes de France dans la moyenne des pays participants de l'enquête HBSC²¹ (tous pays HBSC confondus : garçons 28,1 % ; filles 20,2 %). Ce taux est superposable à celui déclaré par les élèves de l'académie de Toulouse lors de l'enquête HBSC de 1998²² (23,8 %). Il semble cohérent avec celui relevé par les auteurs de l'enquête de référence de l'ANRS²³ (20,1 % de déclaration de pénétration vaginale ou anale en 1994). Les différences observées entre filles et garçons, tant dans les prévalences que dans l'âge au premier rapport, sont significatives, même si elles tendent à diminuer (30,6 % de garçons *vs* 19,5 % de filles en 1998), ce qui est cohérent avec ce qui s'observe dans d'autres enquêtes en France²⁴ et dans le monde occidental²⁵.

Il paraît particulièrement important de souligner le taux élevé de déclaration d'usage de préservatif lors du dernier rapport sexuel (81,6 %). Et d'autant plus que ce constat n'est pas partagé par tous les pays ayant participé à l'enquête HBSC : les taux d'usage vont de 64 % en Finlande à 89 % en Grèce²⁶. Ce taux observé dans notre pays en 2002 est légèrement inférieur à celui reporté par les répondants toulousains de HBSC en 1998²⁷ (84,9 %), ou ceux du *Baromètre santé 2000* concernant le premier rapport²⁸ (15-19 ans : 90,9 % d'hommes et 88,6 % de femmes), mais on sait que l'usage au premier rapport est supérieur à celui du dernier rapport précédant l'enquête. Ainsi le *Baromètre santé jeunes 97-98* relève des différences importantes entre ces deux moments chez les garçons (88,6 % pour la première fois *vs* 79,6 % pour la dernière) mais surtout chez les filles (85,4 % pour la première fois *vs* 53,5 % pour la dernière) de 15 à 19 ans.

Les taux élevés d'usage du préservatif témoignent du fait que les jeunes ont entendu les messages de

prévention et, qui plus est, les mettent en application. Toutefois, la moindre utilisation des préservatifs constatée chez les élèves ayant eu des relations sexuelles précoces apporte un bémol à ce constat positif, et doit nous alerter sur cette frange de la population, certes minime, mais particulièrement à risques pour ce qui est des conséquences négatives de son activité sexuelle.

Un autre point digne d'être ici souligné est le taux non négligeable des jeunes ayant eu recours à la pilule du lendemain (14,3 %). Ce taux est là encore superposable avec celui observé chez les moins de 25 ans du *Baromètre santé 2000* (13,9 %), qui contraste avec celui du reste de la population (9 % des femmes sexuellement actives) et qui traduit, d'une part, le fait que cette méthode contraceptive, relativement récente, connaît un essor parmi les jeunes sans doute depuis sa diffusion par les infirmières scolaires (décret du 27 mars 2001) et sa vente sans ordonnance dans les pharmacies depuis l'année suivante, d'autre part la plus grande inexpérience des jeunes en matière de contraception (donc de plus grands risques « d'accident » ou d'oublis). Ce dernier constat serait cohérent avec le fait que la majorité (88,2 %) des utilisateurs de pilule du lendemain lors de leur dernier rapport sont également utilisateurs de pilule et/ou de préservatifs : les jeunes semblent donc bien avoir compris les indications de cette modalité de contraception. Rappelons toutefois que, si cette méthode permet de remédier aux accidents de la contraception, elle ne protège en rien du sida et des autres IST. La vigilance des promoteurs de la santé doit donc rester entière en ce domaine, faute de quoi la chute des comportements de protection contre le sida et les autres IST relevée chez les adultes (*ibidem*) risque de concerner à leur tour les jeunes. Enfin, les liens que nous constatons entre le fait d'avoir déjà eu des relations sexuelles (que l'on peut ici qualifier de précoces) et les consommations de substances psychoactives permettent d'inscrire ces dernières dans le champ des conduites à risques, ce qui est cohérent avec les données de la littérature. Ce constat met en lumière la nécessité de considérer ces conduites comme étant liées et conforte celle de mettre en place des actions de promotion pour la santé qui ne perdent pas de vue la complexité des situations.

21. Ross J., Wyatt W., « Sexual Behaviour », in Currie C. et al., *Health and Health Behaviour among Young People*, Danemark, Copenhagen, World Health Organization, 2000, p. 115-120.

22. Godeau E., « Les années collège », in Dressen Ch. et Navarro F. (dir.), *Enquête santé HBSC 1998 auprès des 11-15 ans en France*, Éditions du CFES, 2000.

23. Lagrange H., Lhomond B. (dir.) *L'Entrée dans la sexualité*, Paris, La Découverte/Syros, 1997.

24. Aènes J., Janvrin M.-P., Baudier F. (dir.), *Baromètre santé jeunes 97/98*, Paris, CFES, 1998.

25. Ross J., Wyatt W., « Sexual Behaviour », art. cit.

26. *Ibid.*

27. La question n'avait pas été posée aux élèves de la région Nancy-Metz.

28. Guilbert P., Baudier F., Gautier A., *Baromètre santé 2000*, CFES, 2001.

Quelques données complémentaires¹

Premiers rapports sexuels

Les résultats du *Baromètre santé 2000* montrent que 15 % des personnes âgées de 15 ans ont déjà eu des rapports sexuels; ils sont 59 % à 18 ans, 82 % à 20 ans et 97 % à 25 ans.

VIH/IST

L'enquête « KABP 2001² » indique un relâchement des comportements de protection. Elle montre notamment que, par rapport à leurs aînés, les jeunes apparaissent moins sensibilisés au VIH/sida et déclarent par exemple moins souvent en 2001 qu'en 1998 avoir utilisé un préservatif dans l'année et avoir eu recours au test de dépistage durant leur vie.

Les idées fausses concernant la transmission du VIH réapparaissent et les infections sexuellement transmissibles (IST) sont très mal connues³.

L'enquête « Presse gay 2005 » (INVS/ANRS) fait état d'une augmentation des prises de risques vis-à-vis du VIH avec les partenaires occasionnels chez les jeunes hommes homosexuels. La hausse des rapports non protégés entre 1997 et 2004 passe de 19,5 % à 33,2 %, soit une augmentation de 70 % en l'espace de sept ans. Parmi les IST, les chlamydias⁴ sont fréquentes chez les sujets jeunes et très jeunes (risque multiplié par six chez les jeunes femmes de moins de 20 ans). *Chlamydia trachomatis* reste la première cause d'infertilité tubaire et l'on ne dispose pas actuellement d'une estimation fiable de leur prévalence chez les 15-25 ans. Si les *chlamydiae* semblent toucher autour de 6 % de la population sexuellement active des 18 à 25 ans, l'herpès et l'HPV (*Human Papilloma Virus*) semblent beaucoup plus fréquents. Les données issues de centres de dépistage de plusieurs régions montrent également une recrudescence des maladies vénériennes, gonococcies en particulier.

Contraception/IVG

Encore 12,2 % des filles et 8,4 % des garçons ont leurs premiers rapports sexuels sans contraception⁵. Les jeunes filles âgées de 18 à 19 ans utilisent moins la pilule (83 %) que celles de 20 à 24 ans (86 %). En 2001, 4 845 jeunes filles mineures ont eu un enfant; soit 4,3 sur 1 000 jeunes filles âgées de 15 à 17 ans, ce qui représente un taux un peu plus élevé que pendant la période 1995-1999 (aux environs de 3,6 naissances pour 1 000⁶).

En 2001, 10 000 IVG ont concerné des mineurs représentant 5,7 % du total des IVG (9,1 pour 1 000 par rapport à 7,5 pour 1 000 en 1995); la situation est plus préoccupante dans les DOM (trois fois plus d'IVG⁷).

Contraception d'urgence

Dans le cadre du suivi du dispositif relatif à l'accès des mineures à la contraception d'urgence, piloté par la DGS, la direction de l'enseignement scolaire effectue un bilan annuel sur la contraception d'urgence en milieu scolaire. Les remontées académiques apportent les éléments suivants concernant la délivrance de la contraception d'urgence par les infirmières de l'Éducation nationale:

- au cours de l'année scolaire 2001-2002, 5 826 élèves ont été concernées dont 79,4 % de mineures et 20,4 % de majeures;
- dans l'année scolaire 2002-2003, 4 520 élèves ont été concernées (mais non-réponse de six académies) dont 77,7 % de mineures et 22,3 % de majeures;
- dans l'année scolaire 2003-2004, 8 535 élèves ont été concernées dont 78 % de mineures et 22 % de majeures.

Un bilan de la délivrance de contraceptifs d'urgence délivrés en pharmacie sans prescription et gratuitement aux mineures est réalisé également chaque année par la CNAMTS:

- janvier à août 2002: 25 155 boîtes;
- septembre 2002 à août 2003: 84 870 boîtes;
- année 2003-2004: environ 120 000 boîtes (estimation, chiffre à confirmer).

1. Données transmises par la direction générale de la Santé.

2. *Les Connaissances, attitudes, croyances et comportements face au VIH/sida en France en 2001*, Observatoire régional de santé d'Île-de-France, 2001.

3. *Ibid.*

4. *Chlamydia trachomatis*, recommandations du CSHRF, section maladies transmissibles, novembre 2001.

5. Enquête COCON, 2000.

6. « La santé des adolescents », in ministère du Travail et des Affaires sociales/Drees, *Études et résultats*, 2004.

7. Conférence de la famille 2004.

L'évolution des lois sur la sexualité

Les lois concernant les adolescents

Les dispositions du code pénal relatives à la répression des infractions sexuelles font référence à l'âge de 15 ans, limite d'âge en dessous de laquelle les infractions sexuelles commises à l'encontre d'un mineur sont plus sévèrement punies. Cette limite d'âge fixée à 15 ans en 1945, dans le cadre d'une relation hétérosexuelle, a été étendue aux relations homosexuelles en 1982.

Il n'existe pas de notion de consentement au-dessous de l'âge de 15 ans. La loi française interdit toute forme de relations sexuelles, y compris des caresses à connotation sexuelle, entre un majeur et un mineur de moins de 15 ans, même si ce dernier apparaît clairement consentant.

Le choix de l'âge de 15 ans est ainsi pris en compte tantôt comme élément constitutif de l'infraction, comme c'est le cas pour les atteintes sexuelles commises sans violence, tantôt comme circonstance aggravante des infractions sexuelles commises avec violence, contrainte, menace ou surprise.

Au-delà de 15 ans, même en cas de consentement du mineur, le mineur est considéré comme victime d'atteintes sexuelles si le partenaire sexuel est un adulte ayant autorité sur le mineur.

– 1971-1973 : accès à la contraception avec les décrets d'application de la loi Neuwirth (anonymat et gratuité pour les mineurs dans les centres de planification).

– 1979 : accès à l'IVG pour les mineures, sous réserve du consentement d'un adulte exerçant l'autorité parentale.

– Loi du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs, qui énonce un certain nombre de dispositions concernant la situation de mineurs victimes d'agressions sexuelles.

– Loi du 4 juillet 2001 : pour les mineures, accès à la contraception d'urgence gratuite.

Autorisation pour les infirmières de l'Éducation nationale d'administrer aux élèves mineures et majeures la contraception d'urgence à titre exceptionnel, dans des situations d'urgence ou de détresse caractérisée.

Pour une mineure non émancipée, accès à l'IVG possible sans autorisation parentale, mais avec un accompagnement par un adulte majeur de son choix.

Obligation de dispenser une information et une éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées.

– 2006 : l'âge légal du mariage pour les filles est 18 ans (depuis 1804, il était de 15 ans pour les filles et 18 ans pour les garçons) sauf dérogation demandée au procureur de la République.

Les lois concernant la vie de la femme et la gestion du couple

– 1967 : légalisation de la contraception – loi Neuwirth.

– 1970 : l'autorité parentale remplace la puissance paternelle.

– 1975 : loi provisoire sur la contraception et l'IVG, libres et gratuites.

– 1979 : loi définitive sur l'IVG et la contraception qui dépenalise l'IVG, sans abroger la loi de 1920.

– 1991 : autorisation de la publicité des contraceptifs sous conditions d'impératifs de santé publique (le préservatif, dans le cas du sida).

– 2001 : loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception, qui autorise le recours à l'IVG avant la fin de la 12e semaine de grossesse au lieu de la 10e.

Les lois concernant la vie en société

– 1791 : premier texte sur l'attentat à la pudeur comprenant exhibitionnisme et voyeurisme.

– 1971 : respect de la vie privée.

– 1982 : dépenalisation de l'homosexualité.

– 1993 : nouvelle définition de l'exhibition sexuelle et de la corruption de mineurs.

Les lois sur les violences sexuelles

– 1980 : nouvelle définition du viol.

– 1989 : délais de prescription portés à dix ans après la majorité du mineur abusé.

– 1994 : le harcèlement sexuel dans les relations de travail devient un délit.

– 1994 : nouvelles définitions des infractions à caractère sexuel dans le code pénal

– 1998 : prévention et répression des infractions sexuelles et protection des mineurs (loi 98-468 du 17 juin 1998) : notamment extension de la prescription de certains délits sexuels à 10 ans après la majorité de la victime ;

– 2002 : nouvel article du Code pénal concernant les mineurs victimes de prostitution

– 2004 : nouvelle extension de la prescription des infractions sexuelles à 20 ans après la majorité de la victime pour les infractions non prescrites au jour de l'entrée en vigueur de la loi

– 2007 : le « happy slapping » (perpétrer des violences, enregistrer des images et les diffuser) est puni par la loi du 5 mars 2007.

Deux exemples de chartes de partenariat académiques

De nombreuses académies ont élaboré une charte de partenariat. Les exemples proposés ici sont ceux des académies de Lyon et de Toulouse. On peut, par ailleurs, consulter le site de l'académie de Toulouse où figurent également d'autres documents complémentaires.

Académie de Lyon

■ **Charte académique pour les partenaires extérieurs intervenant en éducation à la sexualité**²⁹

Préalable

Cette charte concerne tous les adultes intervenant en éducation à la sexualité dans les établissements scolaires. Dans un souci d'harmonisation et de cohérence, il est indispensable que les partenaires extérieurs en prennent connaissance et y adhèrent.

Les rencontres autour de « l'éducation à la sexualité » sont l'occasion de créer un temps et un espace de parole et d'écoute.

L'éducation à la sexualité ne doit pas prendre la forme d'un discours sur la sexualité mais celle d'une invitation au dialogue, ces rencontres s'inscrivent dans un projet de l'équipe éducative construit en partenariat.

Objectifs

– Donner aux jeunes la possibilité de connaître et de comprendre les dimensions de leur sexualité, de les intégrer positivement à leur développement.

– Leur permettre de se réaliser de façon harmonieuse et responsable dans leur projet de vie personnel et social en tant que citoyens et êtres sexués.

À cette fin, les intervenants veilleront à :

– intervenir en petits groupes pour les garçons comme pour les filles, et en binômes. Le binôme doit être constitué d'une personne de l'équipe éducative et d'une personne extérieure. L'intervenant aura pris le temps d'évaluer les compétences, la complémentarité et les limites de chacun pour répondre au mieux et de façon adaptée au niveau des enfants ;

– poser et respecter les règles de fonctionnement du groupe :

- par le respect de la parole de chacun,
- par le respect de la sphère intime pour permettre

aux jeunes de poser les limites entre leur intimité, qui relève de l'espace privé, et ce qui peut être dit, vu, entendu et exercé de la sexualité dans l'espace public. En effet, il ne s'agit pas pour les jeunes comme pour les adultes de parler de leur intimité, ni d'être dans la transparence. Chacun est libre de s'exprimer ou de se taire. Ce qui est dit dans le groupe peut être entendu par tous et relève de la confidentialité (mais en aucun cas du secret) ;

- partir des préoccupations et questions des jeunes ;
- amener le groupe à élaborer ses propres réponses ;
- respecter les valeurs laïques et les lois qui les sous-tendent.

Nous nous portons garants de ce cadre :
signature des intervenants

Académie de Toulouse

■ **Charte académique pour l'intervenant**³⁰

Cette charte précise les conditions dans lesquelles les partenaires sont autorisés à intervenir dans les établissements scolaires de l'académie de Toulouse, dans le domaine de l'éducation à la sexualité.

Le socle de l'éducation à la sexualité

L'éducation à la sexualité s'inscrit dans un projet global d'éducation et de promotion de la santé défini par la Charte d'Ottawa et par l'OMS.

L'éducation à la sexualité fait partie des garanties de l'éducation permettant le développement de la personnalité et participe de l'éducation du citoyen. C'est une démarche constitutive de la politique nationale de prévention des risques et de protection des enfants et des adolescents scolarisés.

Son approche est biologique et scientifique, mais aussi psychologique, affective et relationnelle, sociale, culturelle, éthique, afin de préparer les élèves à leur future vie d'adultes.

Cette éducation repose sur des valeurs humaines essentielles, notamment le respect de soi et des autres et la liberté, mais aussi sur une éthique dont font partie la délimitation entre l'espace privé et public, la garantie du respect des consciences, le droit à l'intimité et à la vie privée de chacun et l'égalité entre les filles et les garçons dans la reconnaissance et le respect des différences.

Mise en œuvre en milieu scolaire

L'éducation à la sexualité a lieu :

- dans les enseignements des programmes scolaires des sciences de la vie et de la Terre et de vie sociale

29. Charte élaborée par le groupe académique de pilotage en éducation à la sexualité : Olivier Bihel, conseiller principal d'éducation, Élisabeth Guffroy, médecin de l'Éducation nationale, Josette Morand, infirmière conseillère technique auprès du recteur, Chantal Picod, enseignante en vie sociale et professionnelle (formateurs en éducation à la sexualité), Marie-Claude Lacrozaz, IA IPR vie scolaire, coordonnatrice CESC.

30. Charte élaborée par les membres de l'équipe académique de pilotage en éducation à la sexualité : Martine Cazenave, enseignante, formatrice en éducation à la sexualité, Régine Deleris, IA-IPR de SVT, Michèle Duval, infirmière conseillère technique auprès du recteur, Virginie Houadec, conseillère pédagogique, Thérèse Martinelli, chargée de mission « Égalité des chances », Nacera Menou, chargée de mission DRASS, Michèle Petrin, médecin scolaire, formatrice en éducation à la sexualité, Dominique Wacheux, conseiller juridique du recteur.

et professionnelle, mais aussi dans les différents champs disciplinaires qui offrent des possibilités d'exploiter des textes, des outils vidéo ou des situations liées à l'éducation à la sexualité;

– lors de rencontres éducatives complémentaires de ces enseignements ou d'actions dans le cadre des comités d'éducation pour la santé et la citoyenneté avec l'appui des médecins, infirmier(e)s et assistant(e)s sociaux de l'Éducation nationale, du réseau de formateurs académiques à l'éducation à la sexualité, ainsi que des partenaires du réseau associatif ou de soins.

Conditions préalables à toute action avec des partenaires de l'école

Ces interventions se feront impérativement avec l'accord préalable du chef d'établissement ou de l'IEN de circonscription.

Les objectifs des différents textes de l'Éducation nationale relatifs à l'éducation à la santé, à la sexualité et aux comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté ainsi que les objectifs du comité académique de pilotage pour l'éducation affective et sexuelle devront être respectés³¹.

Les actions seront inscrites dans le projet santé de l'établissement ou dans le projet d'école, et la mise en adéquation des objectifs de l'intervention avec ceux du projet d'établissement ou d'école sera recherchée. Il appartient au chef d'établissement ou à l'IEN de s'assurer que l'intervenant :

– répond à deux exigences :

- il doit avoir acquis des connaissances adéquates sur l'ensemble de la sexualité humaine ; priorité sera donnée aux personnes qui ont suivi une formation reconnue par l'Éducation nationale ;
- il doit être en capacité de développer une démarche pédagogique intégrant les différentes valeurs laïques, les lois qui en découlent et les références éthiques développées ci-dessus ;

– accepte d'inscrire son intervention dans ce cadre :

- les interventions seront préparées avec un membre de la communauté scolaire formé à l'éducation à la sexualité qui peut être un personnel de santé ou social, un enseignant ou un autre membre de l'équipe éducative ;
- l'intervention devant des groupes à effectif réduit doit se dérouler en binôme, si possible avec un membre de l'équipe éducative ayant suivi une formation ; la présence de l'enseignant responsable de la classe est obligatoire dans le premier degré ;
- il doit favoriser un climat chaleureux et de confiance qui permet le dialogue et les échanges en respectant la parole de chacun ou les silences afin de développer chez les enfants ou les adolescents la capacité à faire des choix ;
- il doit aider les enfants ou les adolescents à repérer ce qui, dans les échanges, relève de la sphère privée et de la sphère publique ;
- il doit maintenir son intervention dans la sphère publique.

Un engagement contractuel

Une convention liant l'intervenant et l'établissement sera établie. Le cadre de l'intervention annexé à cette convention précisera :

- les objectifs poursuivis de l'enseignement et les résultats attendus pour les élèves,
- les contenus pédagogiques et les supports utilisés,
- le public concerné, la durée de l'intervention, les dates et lieux retenus,
- la qualification de l'intervenant,
- l'évaluation.

Évaluation de l'éducation à la sexualité

Un bilan annuel des interventions dans les établissements scolaires et les écoles sera envoyé en fin d'année scolaire à l'inspection académique.

31. Voir la liste des textes joints en annexe p. 58.

Bibliographie

Sexualité humaine

- BRENOT Philippe, *Le Sexe et l'Amour*, Paris, Odile Jacob, 2003. *L'Éducation sexuelle*, Paris, Puf, 1996, coll. « Que sais-je? ».
- « Éducation à la sexualité: de l'intime au social », *La Santé de l'homme*, 2001, n° 356.
- « Éducation sexuelle », *L'École des parents*, janvier 1998, n° 1.
- FOUCAULT Michel, *Histoire de la sexualité*, Paris, Gallimard, 1976.
- GUILLEBAUD Jean-Claude, *La Tyrannie du plaisir*, Paris, Le Seuil, 1998.
- KNIBIEHLER Yvonne, *La Sexualité et l'Histoire*, Paris, Odile Jacob, 2002.
- PICOD Chantal, *Sexualité: leur en parler, c'est pré-venir*, Toulouse, Érès, 1998, coll. « Pratique du champ social ».

Loi et sexualité

- *Code junior. Les droits et obligations des moins de 15 ans*, Paris, Dalloz, 2003.
- CYRULNIK Boris, *Les Vilains Petits Canards*, Paris, Odile Jacob, 2001.
- CYRULNIK Boris, HÉRITIER Françoise, NAOURI Aldo, *De l'inceste*, Odile Jacob, 1994.
- « Enfants victimes d'infractions pénales: guide de bonnes pratiques », ministère de la Justice, direction des affaires criminelles et des grâces, 2003. http://www.justice.gouv.fr/publicat/guide_enfants_victimes.pdf
- FABRE Clarisse, FASSIN Éric, *Liberté, Égalité, Sexualités*, Paris, Belfond, 2003, coll. « 10/18 ».
- « Mariages arrangés, mariages forcés », *Lien social*, 2002, n° 627. <http://www.lien-social.com/archives/dossiers/2002/621a630/627-1.htm>
- MOSSUZ-LAVAU Jacqueline, *Politiques de la sexualité en France (1951-2002)*, Paris, Payot, 2002, coll. « Petite bibliothèque ».
- PIERRAT Emmanuel, *Le Sexe et la Loi*, Paris, La Musardine, 2002.
- PY Bruno, *Le Sexe et le Droit*, Paris, Puf, 1999, coll. « Que sais-je? ».

La puberté et l'éveil de la sexualité

- BRACONNIER Alain, *Les Adieux à l'enfance*, Paris, Odile Jacob, 2000.
- *Le Guide de l'ado de 10 à 25 ans*, Paris, Odile Jacob, 1999.
- JEAMMET Philippe (dir.), *Adolescences*, Paris, Fondation de France/La Découverte, 2004.
- LESOURD Serge, *Adolescences... rencontre du féminin*, Toulouse, Érès, 1994.

- BRACONNIER Alain, MARCELLI Daniel, *L'Adolescence aux mille visages*, Paris, Odile Jacob, 1998.
- HUERRE Patrice, LAURU Didier, *Les Professionnels face à la sexualité des adolescents*, Toulouse, Érès, 2001.
- *La sexualité expliquée aux ados*, Paris, De la Martinière jeunesse, 1998, coll. « Oxygène ».
- « La sexualité pendant les années collège », *L'École des parents*, 2002, hors série.
- « Désordres amoureux à l'adolescence », *L'École des parents*, novembre 2004, numéro spécial.
- MACHET Bertrand, TRICOT Rémy, VAISMAN Anne, *Sexe, Amour et Sentiment*, Paris, De la Martinière jeunesse, 1997.
- *La Santé des élèves de 11 à 15 ans en France. Données françaises de l'enquête internationale HBSC*, Paris, INPES, 2005, p. 133-139.

Identité sexuelle, rôles et stéréotypes de rôles

- BOZON Michel, *Sociologie de la sexualité*, Paris, Nathan Université, 2002.
- FERRAND Michèle, *Féminin, Masculin*, Paris, La Découverte, 2004.
- HÉRITIER Françoise, *Masculin/Féminin*, Paris, Odile Jacob, 1998 (tome I), 2002 (tome II).
- « Les filles et les garçons sont-ils éduqués ensemble? », *Diversité Ville École Intégration*, 2000, n° 138.
- « Masculin-Féminin: les lois du genre », *La Santé de l'homme*, 2004, n° 372.

Contraception et désir d'enfant

- GREINER Georges, *Fonctions maternelle et paternelle*, Toulouse, Érès, 2000.
- KNIBIEHLER Yvonne, *Histoire des mères et de la maternité en Occident*, Paris, Puf, 2002, coll. « Que sais-je? ».
- *La Parentalité en question: problématiques et pratiques professionnelles*, Paris, ESF éditeur, 2000.
- MARCIANNO Paul, « Conjugalité, parentalité: quel paradoxe? », *Spirale*, 2003, n° 26.
- « La place du père dans l'accompagnement familial », *L'École des parents*, 2002.
- PAGES-POLY Marie-Françoise, SYLVAIN Jean, *Quand la sexualité vient aux ados. Tout ce qu'ils ne savent pas encore et que vous avez peut-être oublié*, Paris, Calmann-Lévy, 1997.
- WINCKLER Martin, *Contraceptions: mode d'emploi*, Vauvert, Au diable Vauvert, 2001.

Prévention des IST et du sida

- *Baromètre Santé 2000. Adolescence et santé*, Paris, Éditions de l'INPES.
- LAGRANGE Hugues, LHOMOND Brigitte, *L'Entrée dans la sexualité. Le comportement des jeunes dans le contexte du sida*, Paris, La Découverte, 1997.

- LE BRETON David, *L'Adolescence à risques*, Paris, Autrement, 2002.
- MAIA Marta, *Sexualités adolescentes*, Paris, Pepper, 2004.
- PERETTI-WATEL Patrick, *La Société du risque*, Paris, La Découverte 2001.
- Site Eduscol : <http://eduscol.education.fr/D0060/default.htm>. *Dix Questions sur le VIH – sida*, document d'information réalisé avec la direction générale de la santé, actualisé en décembre 2004.
- Site France 5 : <http://education.france5.fr/sida>

Argent et sexualité

- CAPRA Danièle, *La Pornographie: quel impact sur les adolescents ?*, mémoire, université Paris-Nord, UFR Santé-Médecine-Biologie humaine, promotion Joyce Mac Dougall, 2003.
- DELEU Xavier, *Le Consensus pornographique*, Paris, Mango, 2002.
- GELLY Violaine, *Enfants et Prostitués*, Paris, Casterman, 1997, coll. « Les compacts de l'info ».
- LEGARDINIER Claudine, *La Prostitution*, Toulouse, Milan, 2002, coll. « Les essentiels Milan ».
- MARZIANO Michela, ROZIER Claude, *Alice au pays du porno*, Paris, Ramsay, 2005.
- TISSERON Serge, *Enfants sous influence*, Paris, Armand Colin, 2000. *L'Intimité surexposée*, Paris, Hachette Littératures, 2001, coll. « Pluriel ». *Les Bienfaits des images*, Paris, Odile Jacob, 2002.
- Convention de l'ONU du 2 décembre 1949 pour « la répression de la traite des êtres humains et l'exploitation de la prostitution d'autrui ».
- *Rapport sur la lutte contre le tourisme sexuel impliquant des enfants: pour une stratégie française*, <http://www.ladocfrancaise.gouv.fr/brp/notices/04400436.shtml>

Outils pédagogiques

- Mallette pédagogique « Bonheur d'aimer », ministère de l'Éducation nationale, en collaboration avec les laboratoires Wyeth-Lederlé, mars 2001.
- *L'Éducation à la sexualité au collège et au lycée. Guide du formateur*, CNDP, 2004, coll. « Repères ».
- Site Eduscol : http://eduscol.education.fr/D0060/education_sexualite.pdf
- *Développer l'éducation à la santé en milieu scolaire*, Paris, Éditions de l'INPES (à paraître décembre 2005), coll. « Varia ».
- *Éducation à la sexualité au collège*, Grenoble, CRDP de l'académie de Grenoble, 2003.
- *Et si ça m'arrivait ?*, Versailles, CRDP de l'académie de Versailles, 2005. Livret pédagogique et CD audio d'accompagnement sur huit saynètes traitant

de la contraception, du sida, de la violence, de l'homosexualité.

- *Filles, Garçons: l'égalité en images*, un outil pédagogique pour le collège, Arles, Lunes, 2004.
- *Les Premières Fois*, Paris, Éditions de l'INPES, 2002.
- *L'Homophobie: savoir et réagir*, Sida Info Service, Paris, 2003.
- Photolangage®, *Adolescence, amour et sexualité*, ADES du Rhône, 2003, coll. « Chronique sociale ».
- Kit « Bascule », Montpellier, Mouvement du Nid. Site : http://www.mouvementdunid.org/fr_fixe/reponses/index.html
- *Prévention et traitement des violences sexuelles*, CNDP, 2002, coll. « Repères ». <http://www.education.gouv.fr/publication/prevention.pdf>
- *Prévention de la violence sexiste dans les relations garçons-filles*, adaptation du programme québécois VIRAJ, préfecture Île-de-France.

Vidéographie

- *Temps d'amour*, ministère de l'Éducation nationale, 1995.
- *Adolescence*, Skopia Films, 2001. DVD d'Éric Bitoun comportant deux documentaires, *Paroles d'ado* et *Avoir 17 ans*, accompagnés de petits fascicules apportant des pistes de réflexion sur les sujets abordés: se protéger du sida, le regard des autres, les filles et les garçons, le sentiment amoureux, en parler avec les parents. contact@skopiafilm.com
- *Bien dans son corps*, coproduction CNDP/La cinquième, 1998. Série de six vidéocassettes, chaque vidéocassette regroupant deux émissions de 26 minutes. Voir n° 3, « Puberté et sexualité », et n° 5, « Le temps du sida ».
- BÉTRÉMIEUX Bernard, *Cet autre que moi*, et *Histoire d'en parler*, Paris, Je/Tu/Il Création, 1998.
- *Le Bonheur de la vie*, I et II, Valence, Folimage, 1991.
- BRIET Chantal, *Un enfant tout de suite*, La Cathode/La Cinquième/RFO/CRAAV, 2001, coll. « Un film pour en parler », 52 minutes. la.cathode@wanadoo.fr
- *Ça dérape ou un espace de parole*, Paris, AISPASS/Œil pour œil, vidéo production, 1994.
- *Petites Histoires d'amour et de contraception*, Paris, AFC, 2003.
- *Pour la vie*, Paris, Sidaction/MENESR/France5, 2005. DVD-Rom diffusé dans tous les lycées en novembre 2005 ou disponible auprès de Sidaction.
- SIMPSON Moira, *Mon corps, c'est mon corps*, CNDP, 1989.

Adresses utiles

Centres de documentation, associations ou organismes

- Centre national de documentation pédagogique (CNDP) <http://www.sceren.fr>
- Éducation nationale en ligne : <http://eduscol.education.fr/>
- Institut national d'éducation pour la santé (INPES) 42, boulevard de la Libération – 93203 Saint-Denis
Tél. : 01 49 33 22 22
- Comités régionaux et départementaux d'éducation pour la santé (CRES, CODES) : www.inpes.sante.fr
- Mutuelle de l'Éducation nationale (MGEN) Service audiovisuel
3, square Max-Hymans – 75748 Paris
Tél. : 01 40 47 20 20
- Association pour l'éducation sanitaire et le don solidaire à l'Éducation nationale (ADOSEN)
Tour Maine-Montparnasse
33, avenue du Maine – 75015 Paris
Tél. : 01 45 38 71 93
- Association de lutte contre le sida (AIDES)
247, rue de Belleville – 75019 Paris
Tél. : 01 44 52 00 00
- Association Sida Info Service
190, boulevard de Charonne – 75020 Paris
Tél. : 01 44 93 16 16
www.sida-info-service.org
- Mouvement français du planning familial (MFPP)
4, square Saint-Irénée – 75011 Paris
Tél. : 01 48 07 29 10

- Centre régional d'information et de prévention du sida (CRIPS)
Tour Maine-Montparnasse
33, avenue du Maine
BP 53 – 75755 Paris Cedex 15
Tél. : 01 56 80 33 33
www.lecrips.net
- Fédération nationale des familles rurales
7, cité d'Antin – 75009 Paris
Tél. : 01 44 91 88 88
- Centres de planification familiale
Se renseigner auprès des DDASS pour obtenir les adresses locales.

Numéros verts

- Fil Santé Jeunes : 0 800 235 236
- Allô Enfance maltraitée : 119
- Sida Info Service : 0 800 840 800

Numéros azur

- Ligne Azur : 0 801 20 30 40 (questions sur l'orientation sexuelle)
- Aide aux victimes : 0 810 09 86 09 (Institut national d'aide aux victimes et de médiation).

Autre numéro

- Inter-Service-Parents : 01 44 93 44 93

Textes de référence

Textes réglementaires

- Loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001 (article 22), relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception.
- Code de l'éducation, article L. 312-16 : « Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupe d'âge homogène... »
- Rapport sur les orientations et les objectifs du système éducatif présenté au Parlement à l'occasion des débats sur la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école adoptée en mars 2005 : chapitre I, « Orientations », paragraphes « La santé à l'école » et « La promotion de l'égalité entre les filles et les garçons ».
- Décret n° 92-1200 du 6 novembre 1992, relatif aux relations du ministère de l'Éducation nationale avec les associations qui prolongent l'action de l'enseignement public. *J.O.* du 13 novembre 1992.
- Décret n° 2005-1145 du 9 septembre 2005, article 20, qui modifie le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement (EPL). *J.O.* n° 212 du 11 septembre 2005 (circulaire d'application en cours d'élaboration).
- Circulaire n° 98-237 du 24 novembre 1998, relative aux orientations pour l'éducation à la santé à l'école et au collège. *B.O.* n° 45 du 3 décembre 1998.
- Circulaire n° 2003-027 du 17 février 2003, relative à l'éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées. *B.O.* n° 9 du 27 février 2003.
- Circulaire n° 2003-210 du 1^{er} décembre 2003, relative à la santé des élèves : programme quinquennal de prévention et d'éducation. *B.O.* n° 46 du 11 décembre 2003.
- Programme de l'enseignement de sciences de la vie et de la Terre pour les classes de 5^e et de 4^e, juillet 2005. Consultable sur le site <http://eduscol.education.fr/DOO18>

Texte sur la prévention du sida

Circulaire n° 2004-206 du 12 novembre 2004 relative à la Journée mondiale de lutte contre le sida. *B.O.* n° 43 du 25 novembre 2004 (circulaire annuelle).

Texte sur la contraception d'urgence

Décret n° 2001-258 du 27 mars 2001 pris en application des dispositions de la loi du 4 juillet 2001 et comportant en annexe le nouveau protocole national sur la contraception d'urgence en milieu scolaire.

Textes sur les violences sexuelles

- Loi n° 2004-1 du 2 janvier 2004 relative à l'accueil et à la protection de l'enfance, titre IV, article 11, sur les dispositions relatives au signalement des actes de maltraitance.
- Loi n° 98-468 du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs.
- Circulaire n° 97-175 du 26 août 1997, relative aux instructions concernant les violences sexuelles. *B.O.* hors série n° 5 du 4 septembre 1997.
- Circulaire n° 98-194, du 2 octobre 1998, relative à la lutte contre les violences en milieu scolaire et au renforcement des partenariats. *B.O.* hors série n° 11 du 15 octobre 1998.
- Circulaire n° 2001-044 du 15 mars 2001 relative à la lutte contre les violences sexuelles. *B.O.* n° 12 du 22 mars 2001.

Textes sur l'égalité des chances

- *B.O.* hors série n° 10 du 2 novembre 2000, « À l'école, au collège et au lycée : de la mixité à l'égalité ».
- Convention interministérielle du 27 février 2000 relative à la promotion de l'égalité des chances entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif.
- Charte nationale de l'égalité entre les femmes et les hommes du 8 mars 2004 : texte interministériel.

Rappel réglementaire

■ **L'Éducation à la sexualité dans les écoles, les collèges et les lycées**³², Circulaire n° 2003-027 du 17-2-2003, ministère de l'Éducation nationale, direction de l'enseignement scolaire B4

L'évolution des mentalités, des comportements, du contexte social, juridique et médiatique dans le domaine de la sexualité, ainsi que des connaissances scientifiques liées à la maîtrise de la reproduction humaine a conduit les pouvoirs publics à développer l'éducation à la sexualité en milieu scolaire comme une composante essentielle de la construction de la personne et de l'éducation du citoyen.

Dans le cadre de sa mission d'éducation et en complément du rôle de premier plan joué par les familles, l'école a une part de responsabilité à l'égard de la santé des élèves et de la préparation à leur future vie d'adulte : l'éducation à la sexualité contribue de manière spécifique à cette formation dans sa dimension individuelle comme dans son inscription sociale.

Cette démarche est d'autant plus importante qu'elle est à la fois constitutive d'une politique nationale de prévention et de réduction des risques – grossesses précoces non désirées, infections sexuellement transmissibles, VIH/sida – et légitimée par la protection des jeunes vis-à-vis des violences ou de l'exploitation sexuelles, de la pornographie ou encore par la lutte contre les préjugés sexistes ou homophobes. L'éducation à la sexualité à l'école est inséparable des connaissances biologiques sur le développement et le fonctionnement du corps humain, mais elle intègre tout autant, sinon plus, une réflexion sur les dimensions psychologiques, affectives, sociales, culturelles et éthiques. Elle doit ainsi permettre d'approcher, dans leur complexité et leur diversité, les situations vécues par les hommes et les femmes dans les relations interpersonnelles, familiales, sociales. Cette éducation, qui se fonde sur les valeurs humanistes de tolérance et de liberté, du respect de soi et d'autrui, doit trouver sa place à l'école sans heurter les familles ou froisser les convictions de chacun, à la condition d'affirmer ces valeurs communes dans le respect des différentes manières de les vivre. C'est pourquoi il est fondamental qu'en milieu scolaire l'éducation à la sexualité repose sur une éthique dont la règle essentielle porte sur la délimitation entre l'espace privé et l'espace public, afin que soit garanti le respect des consciences, du droit à l'intimité et de la vie privée de chacun.

Un certain nombre de fondements de l'éducation à la sexualité se trouvent d'ores et déjà explicitement

mentionnés dans les programmes scolaires de l'école primaire et dans ceux de quelques-unes des disciplines des collèges et des lycées. Plusieurs textes spécifiques sont par ailleurs venus, en 1996³³ puis en 1998³⁴, instaurer l'organisation de séquences d'éducation à la sexualité au collège et mettre en place un dispositif de formation des personnels.

Les dispositions de l'article 22 de la loi n° 2001-588 du 4 juillet 2001 relative à l'interruption volontaire de grossesse et à la contraception ont désormais complété le chapitre II du titre I du livre III du code de l'éducation par un article L. 312-16 aux termes duquel « Une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène. Ces séances pourront associer les personnels contribuant à la mission de santé scolaire et des personnels des établissements mentionnés au premier alinéa de l'article L. 2212-4 du code de la santé publique ainsi que d'autres intervenants extérieurs conformément à l'article 9 du décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement. Des élèves formés par un organisme agréé par le ministère de la Santé pourront également y être associés. » Dans cette nouvelle perspective, il est nécessaire, en s'appuyant sur l'ensemble des actions déjà mises en place, de définir les objectifs de l'éducation à la sexualité de l'école primaire jusqu'à la fin du lycée, en précisant les modalités de mise en œuvre, et le pilotage du dispositif.

Cette circulaire annule et remplace la circulaire n° 98-234 du 19 novembre 1998 relative à l'éducation à la sexualité et à la prévention du sida.

I – Les objectifs de l'éducation à la sexualité dans le cadre scolaire

L'école a un rôle spécifique dans la construction individuelle et sociale des enfants et des adolescents. Il s'agit de leur donner les moyens de s'approprier progressivement les données essentielles de leur développement sexuel et affectif et leur permettre notamment de mieux analyser et appréhender les multiples messages médiatiques et sociaux qui les assaillent quotidiennement.

Dans ce cadre, l'éducation à la sexualité vise principalement à apporter aux élèves, en partant de leurs représentations et de leurs acquis, les informations objectives et les connaissances scientifiques qui permettent de connaître et de comprendre les différentes dimensions de la sexualité ; elle doit également susciter leur réflexion à partir de ces informations et les aider à développer des attitudes de responsabilité individuelle, familiale et sociale.

32. Référence de la circulaire : NOR : MENE0300322C – RLR : 505-7.

33. Circulaire n° 96-100 du 15 avril 1996 relative à la prévention du sida en milieu scolaire et à l'éducation à la sexualité.

34. Circulaire n° 98-234 du 19 novembre 1998 relative à l'éducation à la sexualité et à la prévention du sida.

Ainsi, afin de guider l'élaboration d'un projet par les équipes éducatives, on peut appliquer au champ spécifique de l'éducation à la sexualité les objectifs éducatifs suivants :

- comprendre comment l'image de soi se construit à travers la relation aux autres ;
- analyser les enjeux, les contraintes, les limites, les interdits et comprendre l'importance du respect mutuel ; se situer dans la différence des sexes et des générations ;
- apprendre à identifier et à intégrer les différentes dimensions de la sexualité humaine, biologique, affective, psychologique, juridique, sociale, culturelle et éthique ;
- développer l'exercice de l'esprit critique notamment par l'analyse des modèles et des rôles sociaux véhiculés par les médias, en matière de sexualité ;
- favoriser des attitudes de responsabilité individuelle et collective, notamment des comportements de prévention et de protection de soi et de l'autre ;
- apprendre à connaître et à utiliser les ressources spécifiques d'information, d'aide et de soutien dans et à l'extérieur de l'établissement.

Des documents accompagnant la mise en œuvre des séances d'éducation à la sexualité en préciseront les contenus, la répartition et la progression pédagogiques adaptés à chaque cycle.

II – La mise en œuvre de l'éducation à la sexualité

Au sein des écoles et des établissements scolaires, tous les personnels, membres de la communauté éducative, participent explicitement ou non, à la construction individuelle, sociale et sexuée des enfants et adolescents.

En effet, en toutes circonstances, dans les différents espaces des écoles et des établissements (salles de classe, de cours ou d'activité, lieux d'accueil ou de récréation, espaces de circulation, vestiaires, restaurant scolaire...), tout adulte de la communauté éducative contribue à réguler les relations interindividuelles et à développer chez les élèves des savoir-être tels que le respect de soi et de l'autre ou l'acceptation des différences.

Ces pratiques éducatives impliquent une nécessaire cohérence entre les adultes participant au respect des lois et des règles de vie en commun qui s'exercent aussi bien dans le cadre de la mixité, de l'égalité, que de la lutte contre les violences sexistes et homophobes contraires aux droits de l'homme.

Au-delà de ces situations quotidiennes, il est nécessaire d'organiser un travail pluridisciplinaire s'appuyant sur les compétences complémentaires des divers personnels, inscrit dans le projet d'école et le projet d'établissement, voire inséré dans une politique d'établissement.

2.1 Une formation à destination de l'ensemble des élèves

Dans les enseignements, à tous les niveaux, les programmes des différents champs disciplinaires – tels que la littérature, l'éducation civique, les arts plastiques, la philosophie, l'histoire, l'éducation civique, juridique et sociale... – offrent, dans leur mise en œuvre, l'opportunité d'exploiter des situations, des textes ou des supports en relation avec l'éducation à la sexualité selon les objectifs précédemment définis. Les enseignements scientifiques liés aux sciences de la vie occupent une place spécifique mais non exclusive dans ce domaine. Ils procurent aux élèves les bases scientifiques – connaissances et raisonnements – qui permettent de comprendre les phénomènes biologiques et physiologiques mis en jeu.

Les enseignants de ces disciplines sont en outre guidés par le souci constant d'établir un lien entre les contenus scientifiques et leurs implications humaines, préparant ainsi les élèves à adopter des attitudes responsables et à prévenir les risques.

Dans la construction de leur progression sur l'année et sur le cycle, ils veillent à donner toute leur place aux parties des programmes relatives, selon les niveaux d'enseignement, à la reproduction et à la transmission de la vie, à la contraception, aux infections sexuellement transmissibles et particulièrement au sida.

En lien avec les connaissances acquises à travers les programmes scolaires aux différents niveaux, il est nécessaire de concevoir une continuité éducative tenant compte des questionnements et de la maturité des élèves.

À cette fin, trois séances d'information et d'éducation à la sexualité doivent, au minimum, être organisées dans le courant de chaque année scolaire.

Elles permettent de relier les différents apports concourant à l'éducation à la sexualité et de les compléter, notamment dans les domaines affectif, psychologique et social, conformément aux objectifs définis ci-dessus (voir §1).

2.1.1 À l'école primaire, l'éducation à la sexualité suit la progression des contenus fixée par les programmes pour l'école. Les temps qui lui sont consacrés seront identifiés comme tels dans l'organisation de la classe. Ils feront cependant l'objet, en particulier aux cycles 1 et 2, d'une intégration aussi adaptée que possible à l'ensemble des autres contenus et des opportunités apportées par la vie de classe ou d'autres événements. Aussi, à l'école, le nombre de trois séances annuelles fixé par l'article L. 312-16 du code de l'éducation doit-il être compris plutôt comme un ordre de grandeur à respecter globalement dans l'année que comme un nombre rigide de séances qui seraient exclusivement dévolues à l'éducation à la sexualité. L'ensemble des questions

relatives à l'éducation à la sexualité est abordé collectivement par l'équipe des maîtres lors de conseils de cycle ou de conseils de maîtres. Les objectifs de cet enseignement intégré aux programmes ainsi que les modalités retenues pour sa mise en œuvre feront en outre l'objet d'une présentation lors du conseil d'école.

2.1.2 Au collège et au lycée, le chef d'établissement établit en début d'année scolaire les modalités d'organisation et la planification de ces séances, inscrites dans l'horaire global annuel des élèves, garantissant ainsi la mise en œuvre et la cohérence de ce dispositif, qui sera intégré au projet d'établissement et présenté au conseil d'administration. Pour les lycées, il fera également l'objet d'un débat au conseil de la vie lycéenne.

Les modalités d'organisation des séances – durée, taille des groupes – sont adaptées à chaque niveau de scolarité. Elles doivent privilégier un cadre favorisant l'écoute, le dialogue et la réflexion et peuvent s'appuyer sur les dispositifs existants. Le chef d'établissement veillera à la cohérence et à la complémentarité entre les apports des enseignements et les apports de ces séances.

La mise en œuvre de l'éducation à la sexualité, dans le premier comme dans le second degré, doit donc s'appuyer sur une véritable démarche de projet qui permet à la fois :

- d'informer et/ou d'associer les parents d'élèves ;
- de garantir la cohérence et la coordination des différents apports ;
- de susciter un travail intercatégoriel ;
- d'assurer, le cas échéant, le cadrage des interventions de partenaires extérieurs.

2.2 Des actions individuelles

Les séances d'éducation à la sexualité peuvent être l'occasion de susciter chez certains élèves des questionnements d'ordre privé ou encore de révéler des difficultés personnelles. Celles-ci ne doivent pas être traitées dans un cadre collectif mais relèvent d'une prise en compte individuelle de l'élève et d'une relation d'aide qui, dans les écoles et les établissements scolaires, peut s'appuyer sur tout adulte de la communauté scolaire susceptible d'apporter une écoute et d'être un relais, et plus particulièrement sur les compétences spécifiques des personnels de santé et sociaux.

En outre, la prise en charge et l'accompagnement qui s'exercent à l'occasion des bilans de santé, des dépistages, de l'accueil à l'infirmerie ou de l'entretien social, permettent d'établir avec les élèves une relation de confiance et un dialogue en toute confidentialité. C'est dans ce contexte que prennent place les dispositions de la loi n° 2000-1209 du 13 décembre 2000 relative à la contraception d'urgence et du décret d'application n° 2001-258 du 27 mars 2001, selon lesquelles les infirmières des établisse-

ments scolaires peuvent administrer la contraception d'urgence dans les situations d'urgence et de détresse caractérisée.

Les personnels de santé et sociaux assurent également les relais nécessaires au sein de l'école ou de l'établissement, ainsi qu'avec les familles et les professionnels des réseaux de soins.

Ainsi, certains élèves traversant des difficultés personnelles nécessitant un entretien individuel seront orientés s'ils le souhaitent, soit vers les personnes ressources de l'établissement – personnels de santé et sociaux –, soit vers des structures extérieures spécialisées.

III – La prise en charge

– À l'école primaire, c'est aux maîtres chargés de classe qu'incombe la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité dans le cadre des enseignements, avec le tact qui s'impose et en recherchant la plus grande cohésion avec l'ensemble des apprentissages. Le cas échéant, les maîtres pourront solliciter conseils et assistance auprès de l'infirmière ou du médecin scolaire formés à cet effet. Les maîtres porteront une attention toute particulière à la parole de l'enfant en vue de l'aider à discerner ce qui, dans les rapports qu'il entretient avec ses camarades et avec les adultes, est acceptable ou ne l'est pas.

– Au collège et au lycée, ces séances sont prises en charge par une équipe de personnes volontaires, constituée avec un souci de pluralité, associant autant que possible, dans la logique du projet d'établissement, enseignants et personnels d'éducation, sociaux et de santé, formés à cet effet.

– Il peut être fait appel à des interventions extérieures, dans le respect des procédures d'agrément en vigueur, conformément, d'une part, au décret n° 92-1200 du 6 novembre 1992, modifié le 20 mai 1999, relatif aux relations du ministère chargé de l'Éducation nationale avec les associations qui prolongent l'action de l'enseignement public et, d'autre part, aux dispositions de la circulaire n° 93-136 du 25 février 1993 relative aux relations avec les associations qui prolongent l'action de l'enseignement public, qui rappellent cependant la possibilité pour des associations non agréées d'intervenir pendant le temps scolaire, dans des conditions précisées au chapitre II.

Il peut être toutefois recommandé de privilégier le recours à des intervenants issus d'associations ayant reçu l'agrément, national ou académique, prévu par le décret du 6 novembre 1992.

Les partenaires extérieurs ayant bénéficié d'une formation appropriée peuvent intervenir dans les séances d'éducation à la sexualité, dans le respect des principes, de l'éthique et des objectifs définis dans la présente circulaire.

Ces interventions, qui s'inscrivent dans le cadre du projet d'école ou d'établissement, devront s'insérer dans la programmation et la progression définies par l'équipe éducative en charge des séances.

Elles sont organisées avec l'autorisation du directeur d'école après avis du conseil des maîtres, dans le premier degré³⁵, ou à la demande du chef d'établissement, en accord avec l'équipe en charge de l'éducation à la sexualité, dans le second degré. Elles se déroulent en présence et sous la responsabilité pédagogique du maître ou d'un membre de cette équipe afin d'assurer la continuité de la relation éducative, l'accompagnement, le suivi et l'évaluation des actions. Le Comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) est le dispositif de repérage et de mise en réseau indispensable des partenaires de proximité auxquels il peut être fait appel. Il permet en outre d'assurer l'information de l'ensemble des personnels de la communauté éducative.

Par ailleurs, si la mise en œuvre de partenariats est susceptible d'étendre les ressources de l'école en mobilisant des compétences spécifiques complémentaires, elle permet aussi de disposer de ressources et relais extérieurs à l'école. Ainsi les lieux d'information, de consultation et de conseil conjugal et familial, les centres de documentation spécialisés, les espaces d'écoute jeunes, les services téléphoniques, dispensent un accueil personnalisé, une orientation, des informations sur la sexualité, la contraception, la prévention des IST et du sida, les violences sexuelles, accessibles aux élèves des collèges et des lycées.

Les personnels des établissements scolaires doivent assurer la diffusion de ces informations, notamment en mettant à disposition des élèves des dépliants et un espace d'affichage sur les structures locales et les numéros verts. Cette démarche sera accompagnée dans le cadre des séances d'éducation à la sexualité.

IV – Pilotage et formation

4.1 Un dispositif académique de pilotage

Chaque académie doit se doter d'un projet d'éducation à la sexualité intégré dans le projet académique de santé des élèves, tel qu'il a été défini dans la circulaire n° 2001-012 du 12 janvier 2001 portant orientations générales pour la politique de santé en faveur des élèves, et la circulaire n° 2002-098 du 25 avril 2002 relative à la politique de santé en faveur des élèves.

Un bilan récent relatif aux actions et formations en éducation à la sexualité établi par la direction de l'enseignement scolaire, fait apparaître que de nombreuses académies disposent d'équipes de pilotage chargées pour l'essentiel de l'organisation et du suivi des formations.

La généralisation de l'éducation à la sexualité, notamment par les séances d'éducation à la sexua-

lité prévues par la loi, impose désormais, compte tenu de l'ampleur du dispositif à mettre en œuvre, que chaque recteur désigne auprès de lui un coordonnateur et une équipe de pilotage académiques, en veillant à ce que des représentants désignés par les inspecteurs d'académie directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale y participent également.

Afin de ne pas multiplier les dispositifs spécifiques d'éducation à la santé et de prévention, de mieux les articuler et les mettre en cohérence, notamment avec le groupe d'animation des CESC, il est souhaitable de constituer un dispositif académique de pilotage regroupant l'ensemble des coordonnateurs et des personnes ressources compétentes sur les thématiques de santé, sexualité, prévention.

En ce qui concerne l'éducation à la sexualité, comme pour les autres domaines évoqués, les missions de l'équipe de pilotage académique se déclinent selon cinq axes principaux :

- constituer une force de proposition dans l'élaboration de la politique académique;
- construire les partenariats institutionnels – en particulier avec les programmes régionaux de santé ainsi que les réseaux de soins –, les partenariats associatifs et mutualistes, en intégrant notamment les fédérations de parents d'élèves. L'organisation de ces partenariats, les modalités d'intervention dans les écoles et les établissements scolaires, ainsi que leur contribution à la formation des personnels et des intervenants extérieurs seront définis dans une charte académique, établie selon les niveaux, entre le recteur et le directeur régional de l'action sanitaire et sociale (DRASS), ou entre l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Éducation nationale et le directeur départemental de l'action sanitaire et sociale (DDASS). Cette charte, qui permet de poser un cadre éthique, pédagogique et administratif clairement défini, pourra le cas échéant être élargie à d'autres partenaires en fonction des situations de chaque académie ou département;
- contribuer à la définition du cahier des charges de la formation des personnels, à l'élaboration du plan académique et aux choix des formateurs;
- constituer un réseau de ressources documentaires à disposition des écoles et des établissements scolaires, en s'appuyant en particulier sur les nouvelles technologies;
- établir un bilan annuel académique de la mise en œuvre de la loi, à partir d'une grille nationale qui sera transmise aux recteurs.

35. Circulaire n° 91-124 du 6 juin 1991, modifiée les 20 juillet 1992 et 29 juin 1994, portant directives générales pour l'établissement du règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires (1^{er} paragraphe du chapitre V. 4.4).

Circulaire n° 92-196 du 3 juillet 1992 relative à la participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires (annexe 1, A, § b).

4.2 Une politique de formation des personnels

La formation initiale et continue des personnels s'inscrit comme une des composantes du dispositif de pilotage d'une éducation à la sexualité des élèves; elle doit permettre la constitution d'équipes aux compétences partagées, susceptibles d'analyser dans leur contexte les besoins des élèves, de construire une démarche globale et progressive d'éducation adaptée à l'école ou l'établissement scolaire.

En effet, une politique de formation efficace, en un domaine qui exige de concilier savoirs, éthique, culture, respect des personnes, suppose à tout le moins que soit prise en compte la dimension pluricatégorielle de l'encadrement des séances d'éducation à la sexualité. Ainsi professeurs des écoles, enseignants de science de la vie et de la Terre, de vie sociale et professionnelle, conseillers principaux d'éducation, médecins, infirmières, assistants de service social apportent en particulier, chacun pour ce qui le concerne, leur contribution à un projet défini en commun dans ses objectifs et ses résultats.

Les dispositifs de formation élaborés dans ce cadre, et éventuellement construits avec les équipes locales pour mieux répondre à leurs besoins, prendront appui aussi bien sur les ressources académiques que sur celles apportées par les partenaires extérieurs institutionnels ou associatifs habilités à intervenir auprès des élèves dans le domaine de l'éducation à la sexualité.

Compte tenu de la diversité des personnels susceptibles d'intervenir dans ces formations, la logique d'ensemble des dispositifs gagnera à être définie au

niveau académique dans l'objectif de la meilleure utilisation des ressources disponibles. Les modalités de formation pourront cependant privilégier les interventions sur site aidant en cela à la constitution des équipes éducatives.

Au cours des dernières années, des formations inter-académiques à pilotage national ont permis de constituer un réseau de formateurs pluricatégoriels chargés notamment d'organiser les actions de formation d'équipes d'établissements participant à la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité dans les établissements scolaires.

Les recteurs veilleront à mobiliser ces personnels et à développer leurs compétences tout en renforçant ce réseau de formateurs afin d'être en mesure de répondre aux besoins des écoles et établissements de leur académie.

La loi du 4 juillet 2001 a confié à l'école une mission éducative dans le champ bien spécifique de l'éducation à la sexualité. Les orientations définies dans la présente circulaire constituent un cadrage aussi bien pour les personnels de l'Éducation nationale que pour les partenaires appelés à intervenir dans les écoles et les établissements scolaires. J'appelle votre attention sur l'importance que j'attache à la mise en œuvre de ces dispositions.

Pour le ministre de la Jeunesse,
de l'Éducation nationale et de la Recherche
et par délégation,
Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul DE GAUDEMAR